



**cnav**

Chambre neuchâteloise  
d'agriculture et de viticulture

**2021**

**RAPPORT D'ACTIVITÉS**

**promotion  
professionnelle**



**et**

**RAPPORT SUR  
L'AGRICULTURE NEUCHÂTELOISE**

# Table des matières

<b>Mot du président.....</b>	<b>4</b>
<b>Président et collaborateurs CNAV en 2021 .....</b>	<b>6</b>
<b>Président et collaborateurs Cofida SA en 2021 .....</b>	<b>7</b>
<b>1. ORGANISATION.....</b>	<b>8</b>
1.1 Membres .....	8
1.2 Organes .....	10
1.3 Structure interne.....	12
<b>2. ACTIVITÉS.....</b>	<b>14</b>
2.1 Secteur promotion professionnelle .....	14
2.1.1 Thèmes principaux.....	15
2.1.1.1 Train d'ordonnances agricoles 2021 .....	15
2.1.1.2 Ordonnance de mise en œuvre de l'accord avec l'Indonésie .....	15
2.1.1.3 Premier train d'ordonnances de mise en œuvre de l'initiative parlementaire 19.475.....	16
2.1.1.4 Votation initiative extrême 2xNON.....	16
2.1.1.5 4 <sup>ème</sup> concours du Gruyère AOP.....	19
2.1.1.6 Élections cantonales du 18 avril au Grand Conseil .....	19
2.1.1.7 Consultation du plan directeur des chemins pour piétons et des chemins de randonnée pédestre .....	20
2.1.1.8 Consultation cantonale plan d'action phytosanitaire et biocide.....	20
2.1.1.9 Soutien à la transformation fromagère et aux projets régionaux .....	21
2.1.1.10 Gestion de la faune .....	22
2.1.2 Mandats et prestations.....	24
2.1.2.1 Cofida SA .....	24
2.1.2.2 Interprofession vitivinicole neuchâteloise (IVN) .....	26
2.1.2.3 Commission AOC.....	30
2.1.2.4 Association PI Région 3 Lacs.....	30
2.1.2.5 ANAPI.....	31
2.1.2.6 Marché de bétail.....	34
2.1.2.7 Anim'Halle .....	35
2.1.2.8 Abattoir régional des Ponts-de-Martel .....	35
2.1.2.9 Agriviva Neuchâtel.....	37
2.1.2.10 Communications de base .....	38
2.2 Secteur conseil & formation .....	39
2.2.1 Formation.....	39

2.2.1.1	Groupes de vulgarisation.....	39
2.2.1.2	Formation continue agricole neuchâteloise .....	39
2.2.1.3	Groupes AGRIDEA.....	40
2.2.1.4	Enseignement agricole .....	41
2.2.1.5	Cours interentreprises .....	43
2.2.2	Gestion d'entreprise .....	44
2.2.3	Production biologique.....	45
2.2.4	Production végétale et écologie .....	46
2.2.4.1	Prestations écologiques requises (PER) .....	46
2.2.4.2	Ordonnance surfaces de promotion de la biodiversité.....	46
2.2.4.3	Volet qualité 2.....	47
2.2.4.4	Volet réseau .....	47
2.2.4.6	Projet Qualité du paysage .....	48
2.2.4.7	Projet Agroforesterie.....	48
2.2.4.8	Érosion et plans de mesure.....	49
2.2.5	Production animale .....	50
2.2.6	Économie familiale et diversification .....	50
2.2.6.1	Cours de formation continue 2020/2021, groupes de paysannes UPN ....	50
2.2.6.2	Diversification .....	50
2.3	Secteur Assurances .....	53
2.3.1	Fondation Agrisano .....	53
2.3.2	Caisse-maladie AGRISANO et Assurances AGRISANO SA .....	53
2.3.3	Assurance globale.....	54
2.3.4	Dépannage agricole.....	55
2.3.5	Agrisano Prevos.....	55
2.3.6	Emmental assurances.....	55
2.3.7	Assurance protection juridique "Agri-protect" et conseils juridiques.....	56
<b>3.</b>	<b>SITUATION DE L'AGRICULTURE NEUCHÂTELOISE EN 2021 .....</b>	<b>57</b>
3.1	Structure agricole neuchâteloise.....	57
3.2	Comptes économiques de l'agriculture neuchâteloise.....	60
3.3	Commentaires par branche.....	63
3.3.1	Production laitière .....	63
3.3.2	Bilan agricole en quelques mots .....	65

# Mot du président

L'année 2021 fut pour la chambre, très particulière. La campagne contre les 2 initiatives se déroula sous les restrictions sanitaires Covid et ne fut pas de tout repos. Malgré ces contraintes, nous devions à tout prix nous battre pour que le souverain refuse ces 2 textes, qui en cas d'acceptation, auraient mis notre agriculture à genoux. Nous n'avons pas pu profiter des différentes assemblées agricoles d'hiver et de printemps pour informer la base et avons dû trouver des alternatives pour faire passer le message. Nous avons développé de nouvelles méthodes pour informer les concitoyens. Une campagne d'affichage hors norme fut mise en place. La conception de vidéos par une entreprise externe s'avéra une expérience enrichissante et parfois stressante. La recherche de différents profils d'agriculteurs, vigneron, bouchers, fromagers, commerçants a permis d'élargir le public de nos vidéos. La distribution de jus de pomme dans les gares à 5h30 du matin, la présence sur les divers marchés, des portes ouvertes dans les exploitations agricoles furent autant d'opportunités d'aller au contact de la population citadine et de pouvoir expliquer pour convaincre du risque de l'acceptation de ces initiatives. Le résultat fut à la hauteur de nos espérances puisque le peuple suisse refusa le 13 juin à plus de 60 % ces 2 textes.

Les élections cantonales du printemps, nouvelle formule, 100 députés élus sur l'ensemble du canton, ont permis à notre profession d'obtenir une députation agricole au Grand Conseil, issue de 3 partis et forte de 16 membres, nous permettant de soutenir l'agriculture neuchâteloise et de contrer certains objets qui tentent de décrédibiliser notre manière d'exploiter nos terres.

Cette année, après diverses attaques de loups au Marchairuz, la CNAV a décidé de réfléchir à des mesures adéquates afin de protéger les troupeaux en cas d'arrivée de loups dans notre canton. Ceci, afin de pouvoir être proactif et d'éviter de se retrouver dans la situation des cantons déjà fortement impactés. Ce travail est d'autant plus difficile, suite au refus en septembre 2020, par 51.9% des votants, de la loi sur la chasse, qui pour le moment, ne permet pas une gestion du nombre de loups par des tirs anticipés, mais donne seulement les moyens d'engager des mesures de protection des troupeaux. Ce sujet nous occupera encore plusieurs années et nous espérons que nos autorités fédérales se mettront d'accord pour voter une loi qui permettra de réguler ce prédateur.

L'année 2022 s'annonce à nouveau difficile avec une votation populaire qui veut interdire l'élevage de masse et réduire nos capacités de production. Nous devons veiller à la mise en place d'une politique agricole responsable, après le refus en mars 2021, de la mise en œuvre de la PA 2022+ par les chambres fédérales.

Je remercie toutes les personnes qui se sont investies pour le refus lors des votations du 13 juin 2021 et ont permis de pérenniser notre agriculture et viticulture. Comme chaque année, je tiens à remercier les collaborateurs pour leur investissement au sein de la chambre. Je remercie chaleureusement notre directeur Yann Huguelit, qui cette année, a été fortement mis à contribution. Je tiens également à souligner la bonne entente avec les différents offices cantonaux pour les interactions souvent fructueuses.

Stéphane Rosselet

## Remerciements du Directeur

Nos vifs remerciements vont tout d'abord à vous, les membres de notre organisation faîtière. Votre appui et votre confiance sont importants dans l'accomplissement de nos différentes tâches.

Il convient aussi de remercier tous ceux qui soutiennent notre organisation et avec qui nous collaborons. Il s'agit, en premier lieu, du Service de l'agriculture, de la Station viticole cantonale et de leurs collaborateurs et chefs, respectivement MM. Pierre-Ivan Guyot, Johannes Rösti sous la conduite de M. Laurent Favre, conseiller d'État et chef du Département du développement territorial et de l'environnement. Nos remerciements particuliers vont encore à l'EMTN et à son directeur M. Gilles Aeschlimann, pour notre partenariat en matière de formation professionnelle, ainsi qu'à Mme Mireille Bühler, directrice de Neuchâtel – Vins et Terroir et à son personnel.

Nous exprimons encore notre gratitude aux organisations professionnelles romandes et nationales qui relayent les problèmes pratiques de nos membres à un niveau supérieur. À ce titre, AGORA reçoit notre reconnaissance pour le travail accompli en matière de consultation législative et de coordination des intérêts agri-viticoles romands, et ce dans le cadre de notre convention intercantonale. Rappelons encore que la CNAV est la section cantonale de l'Union Suisse des Paysans (USP). Son travail est et devient de plus en plus, capital pour la défense des intérêts agri-viticoles au niveau national.

Les collaboratrices et collaborateurs de l'Aurore 4 peuvent témoigner d'un travail d'équipe et d'un engagement au service de l'agriculture et de la viticulture neuchâteloise. Je ne peux que les remercier de cet état d'esprit positif et proactif.

Yann Huguelit, Directeur

# Président et collaborateurs CNAV en 2021

## Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV)



Stéphane Rosselet  
(président)



Yann Huguelit  
(directeur)



Cyril Perrenoud



Jonathan Amstutz



Laetitia Balossi



Camille Nonin



Sarah Ducommun



Josée Sandoz



Elvina Huguenin



Justine Derendinger



Christelle Biolley



Sarah Haussener



Emilie Fragnière



Steven  
Siegenthaler



Melinda Oppliger



Armelle von Allmen



Aloïs Cachelin



Marie-Ange Guenat



Myriam Maridor



Estelle Favrelière



Lucienne Gaillard



Florence Matthey



Loris Rapin



Laetitia Stegmann



Christophe Von  
Däniken

# Président et collaborateurs Cofida SA en 2021

## Cofida SA



Yann Huguelit  
(président)



Philippe Humberset  
(co-directeur)



Fanny Boss-Hoffmann  
(co-directrice)



Thérèse Guyot



Myriam Ofzky



Christelle Biolley



Alexandre Sahli

# 1. ORGANISATION

## 1.1 Membres

Les statuts acceptés le 28 mars 2013 précisent la qualité de membre de la CNAV.

*Art. 5 : L'association se compose des membres qui sont :*

1. *Toute personne physique exploitant une exploitation agricole, viticole, maraîchère ou arboricole ou membre d'une communauté d'exploitation située dans le canton de Neuchâtel.*

*Si l'exploitation ou la communauté d'exploitation est située sur deux cantons, le domicile de l'exploitant est déterminant.*

*Il ne peut être admis plus d'une personne physique par exploitation.*

2. *Les sociétés d'agriculture et de viticulture du canton de Neuchâtel.*

3. *Les associations, fédérations et sociétés qui ont leur siège dans le canton ou qui y exercent une partie de leur activité. Elles doivent être représentatives d'un secteur de l'économie agricole, apicole ou viticole comme par exemple les Landi des districts.*

*Art. 13 : L'assemblée est composée des membres de la CNAV.*

*Chaque personne morale est représentée par un de ses membres (ou un suppléant) qu'elle désigne expressément.*

*Chaque personne physique peut se faire représenter à l'assemblée générale. Le cas échéant, le représentant devra être un membre de la famille.*

Le montant des cotisations des exploitants agricoles est fixé à CHF 10.50 par ha SAU exploité. Pour information, la CNAV ne conserve que CHF 2.-/ha, le reste étant reversé à l'USP, AGORA, Uniterre, Agir, AgriAliForm, SAB et diverses autres organisations au titre de cotisations de l'agriculture neuchâteloise. Ainsi, suite à la modification de la loi cantonale du 2 septembre 2014, la profession participe aussi à la promotion des produits du terroir à hauteur de CHF 2.-/ha, montant prélevé par la CNAV.

Les 31 associations, fédérations, sections et sociétés membres sont :

<b>Nom des associations, fédérations et sociétés</b>	<b>Président(e) ou représentant</b>	<b>Nbre membres actifs</b>
Landi Région Neuchâtel SA	Mme Cinzia Vouga et M. Yann Bonjour	540
Société d'agriculture du district du Val-de-Ruz (SAVAL)	M. André Haussener	212
Société d'agriculture du district du Locle	M. Christophe Perrin	100
Société d'agriculture La Chaux-de-Fonds	M. Christophe Ummel	200
Anc. Société d'agriculture du Val-de-Travers	M. Vincent Wieland	138
Association des fermiers du Jura, Jura-Bernois et Neuchâtel	M. Claude Gerber	69
Association des producteurs de lait de consommation neuchâtelois et Seeland (APLCNS)	M. Frédéric Jacot	302
Association des propriétaires de vignes du canton de Neuchâtel (APVCN)	M. Yann Huguelit	73
ForêtNeuchâtel	M. Jean Wenger	203



<b>Nom des associations, fédérations et sociétés</b>	<b>Président(e) ou représentant</b>	<b>Nbre membres actifs</b>
Association neuchâteloise des agriculteurs en production intégrée (ANAPI)	M. Simon Eschler	632
Association neuchâteloise pour l'équipement technique agricole (ANETA)	M. Werner Seiler	540
Association neuchâteloise des vigneron-encaveurs indépendants (ANVEI)	M. Jocelyn Vouga	28
Association suisse des sélectionneurs (ASS)	M. Pascal Savary	18
Bio-Neuchâtel	M. Stéphane Challandes	44
Club des Jeunes éleveurs neuchâtelois	M. Valentin Stauffer	95
Compagnie des propriétaires-encaveurs neuchâtelois (CPEN)	M. Louis-Philippe Burgat	25
Coopérative de construction rurale Cernier (CCRC)	M. Martial Robert	416
Fédération cantonale neuchâteloise d'apiculture	M. Olivier Besson	300
Fédération d'élevage de la race Holstein	M. Jacques Rey	72
Fédération neuchâteloise inter-races bovine	M. Gabriel Scheidegger	449
Fédération neuchâteloise de la race brune	M. Christian Girardin	22
Fédération neuchâteloise des vigneron (FNV)	M. Alain Gerber	81
Groupement des maîtres-agriculteurs neuchâtelois	M. Alain Schleppe	90
Groupement des ouvriers viticoles et agricoles neuchâtelois (GOVAN)	M. Rudolf Jucker	21
JardinSuisse BEJUNE	M. Laurent Pitussi M. Pierre-Yves Zürcher	44
Prolait fédération laitière	M. Marc Benoit	327
Société des anciens élèves de l'ECA de Cernier	M. Jean-François Bühler	350
Syndicat chevalin neuchâtelois	M. Jean-François Roux	88
Syndicat d'élevage caprin neuchâtelois	Mme Marielle Vuille	16
Union des paysannes neuchâteloises (UPN)	Mme Natacha Stauffer	897
Uniterre, Section Neuchâtel	M. Philippe Reichenbach	200

La communication interne entre notre organisation et nos membres est organisée via cinq canaux principaux :

- Le bulletin CNAV mensuel.
- Agri : le journal officiel et hebdomadaire des chambres et organisations agricoles romandes.
- Le site Internet [www.cnav.ch](http://www.cnav.ch).
- "La Ruche-NE", le bulletin trimestriel des dames-paysannes (UPN).
- Le rapport d'activités.

## 1.2 Organes

L'assemblée générale annuelle est l'organe suprême de la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture.

### **Le comité et le comité directeur**

Selon l'article 18 des statuts, la répartition des sièges tient compte d'une part de l'importance socio-économique des différentes régions et, d'autre part, des différents secteurs de l'activité agricole. À noter qu'une nouvelle législature a débuté en 2020, courant jusqu'à l'assemblée générale en 2024.

Type	Nbre sièges	2021	2022	Cd
<b>Membres</b>				
Président	1	M. Stéphane Rosselet	M. Stéphane Rosselet	X
Districts	6	M. Yann Bonjour M. Julien Robert M. Vincent Wieland Mme Cinzia Vouga M. André Haussener M. Christophe Perrin	M. Yann Bonjour M. Christophe Ummel M. Vincent Wieland Mme Cinzia Vouga M. André Haussener M. Christophe Perrin	
Production laitière et élevage	4	M. Frédéric Jacot M. Xavier Ducommun M. Christophe Tanner M. Heinz Baur	M. Frédéric Jacot M. Xavier Ducommun M. Christian Girardin M. Heinz Baur	X
Viticulture	2	M. Alain Gerber * M. Yann Künzi	M. Alain Gerber * M. Yann Künzi	X
Organisations féminines	2	Mme Natacha Stauffer * Mme Marlise Baur	Mme Natacha Stauffer * Mme Marlise Baur	X
Production végétale	1	M. Simon Eschler	M. Simon Eschler	X
Commerce	1	M. Rémy Baud	M. Rémy Baud	
Production biologique	1	M. Jean-Bernard Steudler	M. Jean-Bernard Steudler	
Autres secteurs	3	M. Raymond Béguin M. Laurent Krebs M. Vincent Perrin	M. Raymond Béguin M. Laurent Krebs M. Vincent Perrin	
Commission de Conseil & Formation agricole	2	M. Luc Balmer M. Stéphane Challandes	M. Luc Balmer M. Stéphane Challandes	X
<b>Sous-total</b>	<b>23</b>			<b>6</b>
<b>Invités permanents</b>				
Département de l'économie	1	M. Laurent Favre ou M. Pierre-Ivan Guyot	M. Laurent Favre ou M. Pierre-Ivan Guyot	X
Vétérinaire cantonal	1	M. Pierre-François Gobat	M. Pierre-François Gobat	
EMTN	1	M. Gilles Aeschlimann	M. Gilles Aeschlimann	
Directeur	1	M. Yann Huguelit	M. Yann Huguelit	X
<b>Total</b>	<b>27</b>			<b>8</b>

Cd : comité directeur

\* : vice-présidence CNAV

### **La Commission de conseil et de formation agricole (CCFA)**

Les membres de la commission ont concentré leur travail sur la formation continue auprès des agriculteurs. Les sujets pour les séances de vulgarisation ont été discutés et validés par la commission. Cette manière de procéder permet d'avoir l'avis de praticiens afin d'apporter des sujets pertinents et d'actualité pour les groupes de vulgarisation dans un premier temps et pour les cours de formation continue sur inscription dans un deuxième temps.

La commission s'est aussi chargée de donner un préavis au SFPO (Service des formations postobligatoires et de l'orientation) concernant les demandes de formation formalisée (avec coach). Cette manière de procéder permet d'assurer une bonne formation pratique des futurs agriculteurs.

La commission travaille régulièrement pour l'amélioration de la formation agricole. Elle a notamment travaillé sur l'élaboration d'une charte pour formateurs et apprentis afin d'éviter des problèmes et de mener à bien la formation. La charte sera finalisée prochainement pour les formateurs.

L'enseignement numérique a aussi fait l'objet d'un débat avec les membres de la commission, afin de donner une légitimité plus forte à la mise en place d'une telle nouveauté.

<b>Fonction</b>	<b>Membres CCFA</b>	<b>Commission d'examen</b>	<b>Districts</b>
Président	M. Luc Balmer	X	VR
Membre, président CNAV	M. Stéphane Rosselet	X	LO
Membre	M. Jean-Luc Bonjour		NE
Membre	M. Heinz Baur	X	VT
Membre	M. Stéphane Challandes		VR
Membre	M. Lucas Eschler (dès 2021)		LO
Membre	Mme Danielle Rouiller		VR
Secrétaire	Mme Camille Nonin		Secrétaire CNAV
Invité	Mme Emilie Fragnière	X	Responsable formation
Invité	M. Jonathan Amstutz		Responsable gestion et administration
Invité	M. Yann Huguelit	X	Directeur CNAV
Invité	M. Gilles Aeschlimann	X	Directeur EMTN
Invité	M. Yann Cattin		Représentant Service formation professionnelle

## 1.3 Structure interne

Les collaborateurs/trices en 2021 :

Nom	Profession	Fonctions	Taux d'occupation	Arrivée	Départ
Huguelit Yann	Ingénieur agronome HES	Directeur	80%	20.10.03	
Perrenoud Cyril	Ingénieur agronome HES	Resp. conseil & formation Enseignant EMTN Conseiller agricole	90%	18.08.08	30.11.21
Amstutz Jonathan	Ingénieur agronome HES	Resp. secteur gestion Conseiller agricole Enseignant EMTN	100%	10.09.12	
Balossi Laetitia	Conseillère en assurances	Conseillère en assurances	85%	01.05.15	
Biolley Christelle	Employée de commerce	Conseillère en assurances	60%	01.05.17	
Cachelin Aloïs	Ingénieur agronome HES	Conseiller agricole Enseignant EMTN	20%	05.03.12	31.10.21
Derendinger Justine	Employée de commerce	Secrétaire	40%	13.05.13	
Ducommun Sarah	Employée de commerce	Secrétaire	40%	25.10.10	
Favrelère Estelle	Bachelor en science agronomique	Conseillère agricole Enseignante EMTN	80%	01.11.21	
Fragnière Emilie	Bachelor en science agronomique	Conseillère agricole Enseignante EMTN	100%	10.12.18	
Gaillard Lucienne	Ingénieure agronome HES	Conseillère agricole Enseignante EMTN	40%	01.09.21	
Guenat Marie-Ange	Bachelor en science agronomique	Conseillère agricole	100%	01.09.19	30.11.21
Haussener Sarah	Conseillère en assurances	Conseillère en assurances	50%	01.06.20	
Huguenin Elvina	Employée de commerce	Secrétaire	40%	21.01.19	31.10.21
Maridor Myriam	Bachelor en science agronomique	Conseillère agricole Enseignante EMTN	40%	19.08.19	
Matthey Florence	Master en sciences agronomiques	Conseillère agricole Gérante ANAPI	100%	01.01.21	
Nonin Camille	Employée de commerce	Secrétaire	100%	01.12.20	
Oppliger Melinda	Ingénieure agronome HAFL	Conseillère agricole Enseignante EMTN	40%	01.11.14	

<b>Nom</b>	<b>Profession</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Taux d'occupation</b>	<b>Arrivée</b>	<b>Départ</b>
Rapin Loris	Bachelor en science agronomique	Conseiller agricole Enseignant EMTN	60%	01.10.21	
Sandoz Josée	Employée de commerce	Secrétaire-comptable	50%	01.01.03	
Siegenthaler Steven	Bachelor en science agronomique	Conseiller agricole Enseignant EMTN	50%	13.08.18	
Stegmann Laetitia	Bachelor en science agronomique	Conseillère agricole Enseignante EMTN	100%	18.08.21	
Von Allmen Armelle	Bachelor en Food science & Management	Conseillère agricole Enseignante EMTN	50%	01.10.17	
Von Däniken Christophe	Bachelor en science agronomique	Conseiller agricole Enseignant EMTN	80%	06.12.21	

## **2. ACTIVITÉS**

### **2.1 Secteur promotion professionnelle**

Compte tenu du contexte lié encore à la COVID-19, le comité s'est réuni à six reprises en 2021, les 15 janvier, 12 mars, 6 mai en ligne et le 9 juillet, 22 octobre et 17 décembre en présentiel. Le comité directeur a siégé 2 fois : le 26 février et le 23 septembre. L'assemblée générale s'est tenue le 3 mai 2021 sous la forme papier.

En bref, voici les thèmes ayant principalement occupé les séances du comité et du comité directeur en 2021 et début 2022.

#### ***Thématiques fédérales***

- Train d'ordonnances agricoles 2021 (2.1.1.1)
- Ordonnance de mise en œuvre de l'accord avec l'Indonésie (2.1.1.2)
- Révision de l'ordonnance sur la chasse
- Prolongement de la protection douanière minimale pour le sucre
- Révision de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage
- Premier train d'ordonnances de mise en œuvre de l'initiative parlementaire 19.475 (2.1.1.3)
- Révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire
- Modification de l'ordonnance sur l'utilisation des indications de provenance suisse pour les denrées alimentaires

#### ***Thématiques cantonales***

- Votation initiative extrême 2x NON (2.1.1.4)
- 4<sup>e</sup> concours du Gruyère AOP neuchâtelois (2.1.1.5)
- Bordures tampon
- Élections cantonales du 18 avril et 9 mai (2.1.1.6)
- Dégâts liés aux violents orages de juillet
- Consultation du plan directeur des chemins pour piétons et des chemins de randonnée pédestre (2.1.1.7)
- Consultation cantonale plan d'action phytosanitaire et biocide (2.1.1.8)
- Soutien à la transformation fromagère et aux projets régionaux (2.1.1.9)
- Gestion de la faune et dégâts de sangliers (2.1.1.10)

#### ***Thématiques internes***

- Approbation des comptes : résultat financier satisfaisant en 2021 malgré encore la COVID-19
- Gestion du personnel : ambiance de travail dynamique et constructive malgré des changements

## 2.1.1 Thèmes principaux

Une partie substantielle des dossiers est développée au chapitre 2.1.2 sous les différents mandats des partenaires, ceci en particulier pour les thématiques viticoles.

En outre, les consultations fédérales sont traitées préalablement, selon convention, au niveau romand par AGORA. Cette manière de faire permet une rationalisation du travail et une meilleure efficacité politique.

### 2.1.1.1 Train d'ordonnances agricoles 2021

Le traditionnel train d'ordonnances agricoles était un peu moins fourni qu'à l'accoutumée puisqu'il touchait « seulement » 12 ordonnances. Les principales remarques ont touché trois thématiques :

Vulgarisation agricole : La CNAV a salué la majorité des clarifications proposées tout en y ajoutant certaines demandes coordonnées par Agridea. Elle a notamment demandé que le principe d'un soutien financier à cette dernière pour la réalisation de ses activités soit obligatoire et non facultatif.

Protection à la frontière : Comme le veut la coutume, plusieurs affaiblissements de la protection à la frontière faisaient partie de ce train d'ordonnances et la CNAV les a refusés.

Suppléments laitiers : Arguant des questions budgétaires, le Conseil fédéral demandait de baisser de 15 à 14 centimes la prime de transformation en fromage. La CNAV s'y est opposée tout en demandant une mise en œuvre rapide de plusieurs motions limitant le soutien aux fromages « bas de gamme » afin d'éviter une dilution des moyens financiers.

### 2.1.1.2 Ordonnance de mise en œuvre de l'accord avec l'Indonésie

Suite au dépôt d'un référendum contre l'accord avec l'Indonésie le 22 juin 2020, le peuple s'est prononcé sur cet accord le 7 mars 2021. Estimant que ce texte, qui est le premier accord commercial signé par la Suisse comprenant des clauses de durabilité, valait mieux que le statu quo, la CNAV avait décidé de le soutenir. Au final, le résultat s'est avéré serré puisque le peuple l'a accepté par 51,65 % des voix. Il a d'ailleurs fallu noter un Röstigraben sur cet objet puisque tous les cantons opposés se trouvaient en Suisse romande à l'exception de Bâle-Ville. Ce résultat serré a amené à affirmer une position restrictive dans le cadre de la consultation concernant la mise en œuvre de cet accord. Ainsi, il a été souligné la nécessité que « les conditions de durabilités prévues dans le cadre de l'accord, ainsi que la traçabilité soient garanties : des mécanismes de contrôles et de sanctions des certifications doivent être assurés et vérifiés par des organes neutres. Par ailleurs, les labels de durabilité peu consistants doivent être exclus de l'ordonnance et l'efficacité des labels qui seront inscrits à l'ordonnance doit être vérifiée et garantie. »

Pour le reste, la situation sur le front des échanges internationaux n'a pas donné lieu à la signature de nouveaux accords en 2021. De plus, une réunion ministérielle de l'OMC, prévue à Genève en fin d'année, a finalement été annulée pour cause de pandémie. Depuis l'accord trouvé à Nairobi sur les subventions à l'exportation, l'organisation internationale n'a donc obtenu aucun résultat important en termes d'amélioration des règles régissant le commerce mondial. Un événement majeur est toutefois à souligner durant l'année dernière, il s'agit de l'abandon de l'accord-cadre avec l'Union européenne par le Conseil fédéral. Ainsi, après dix ans de négociations, le gouvernement est finalement arrivé à la conclusion que ce texte n'était en l'état pas acceptable et qu'il n'était pas possible d'obtenir les corrections nécessaires à une adoption par le peuple. Cette décision ne change rien dans l'immédiat mais bloque la mise à jour des traités existants ainsi que la conclusion de nouveaux accords et ferme en partie l'accès aux chercheurs et aux étudiants helvétiques à certains programmes européens. La construction d'une relation Suisse-UE sur de nouvelles bases sera un défi important de ces prochaines années.

### 2.1.1.3 Premier train d'ordonnances de mise en œuvre de l'initiative parlementaire 19.475

Le Parlement a adopté, en parallèle au traitement des deux initiatives « eau potable propre » et « sans pesticide de synthèse », un train de mesures ancrant dans la loi plusieurs trajectoires de réduction. La première concerne la diminution de 50% des risques liés à l'utilisation des pesticides d'ici 2027. Des objectifs non chiffrés dans la loi sont également adoptés en ce qui concerne les pertes en éléments fertilisants, soit plus précisément l'azote et le phosphore, d'ici à 2030. Le 28 avril, le Conseil fédéral a mis en consultation un premier train d'ordonnances lié à ces objectifs. Ce paquet se concentre sur l'agriculture en reprenant différents éléments et mesures issus du projet de la PA22+. Il fixe, en outre, à 20% les objectifs de réduction des pertes en éléments fertilisants. Dans sa prise de position, la CNAV a insisté sur le fait que les objectifs devaient être réalisables et mesurables et surtout que les mesures proposées devaient se concentrer sur les buts de l'initiative parlementaire. Ainsi, elle a demandé de fixer à 10% la diminution de la perte en éléments fertilisants. De plus, plusieurs mesures telles que l'introduction d'une contribution à une durée de vie productive plus longue des vaches ou l'obligation de 3,5% de SPB sur les terres assolées ont été refusées. Le Conseil fédéral devrait normalement adopter ce 1<sup>er</sup> train d'ordonnances au printemps 2022 pour une entrée en vigueur en 2023. Deux autres trains d'ordonnances d'application sont prévus par la suite. Le premier concernera notamment les modifications de la loi sur les produits chimiques afin de traiter les biocides par analogie avec les produits phytosanitaires. Dans un second temps, il est également prévu de définir plus précisément les aires d'alimentation des captages d'eau potable et d'édicter certaines restrictions d'utilisation au sein de celles-ci. L'atteinte des objectifs fixés par l'initiative parlementaire 19.475 ne sera pas une promenade de santé pour l'agriculture suisse mais il s'agira d'y arriver. En effet, en cas de non-atteinte, d'autres mesures plus drastiques risqueraient d'être prises par la Confédération. Par ailleurs, durant la campagne de votation sur les initiatives, les milieux agricoles se sont appuyés sur ce paquet législatif et il serait donc malhonnête d'y renoncer. L'équilibre sera cependant fin si l'on souhaite maintenir la production indigène à un niveau exigé par l'art. 104a de la Constitution et ceci sans impacter négativement le revenu agricole.

### 2.1.1.4 Votation initiative extrême 2xNON

Les deux initiatives « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse » et « Pour une eau potable propre et une alimentation saine », déposées en 2018, ont représenté l'activité principale de la CNAV jusqu'au scrutin du 13 juin. Il faut dire que l'acceptation de l'un ou l'autre des deux textes aurait représenté une remise en cause totale des modes de production actuels vu leurs exigences extrêmes :

Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse :

Le texte demandait l'interdiction de l'utilisation des pesticides de synthèse dans la production agricole, la transformation de produits agricoles et l'entretien du territoire. Par ailleurs, il prévoyait d'appliquer les mêmes normes lors d'importation à des fins commerciales de denrées. L'acceptation du texte aurait donc signifié la reconversion complète de l'agriculture suisse au bio avec les diminutions de rendement liées. La perte de différenciation pour les produits bio par rapport au standard aurait amené une chute du revenu agricole puisque le prix à la production aurait diminué tout comme les rendements et, ceci, avec une charge de travail plus forte. Par ailleurs, avec l'augmentation à prévoir du prix des importations, il aurait fallu s'attendre à une explosion du tourisme d'achat puisque celui-ci n'était pas concerné par l'initiative. Malgré ses bonnes intentions et le fait qu'elle ne ciblait pas uniquement l'agriculture, cette initiative aurait été très problématique.

Pour une eau potable propre et une alimentation saine :

Le texte souhaitait limiter les paiements directs et autres subventions aux producteurs n'utilisant pas de pesticide, n'administrant pas d'antibiotique à titre prophylactique et ne nourrissant leurs animaux qu'avec du fourrage de l'exploitation. Derrière un titre alléchant, l'initiative aurait représenté un changement complet en matière d'agriculture. En effet, en ne précisant pas ce qu'est un pesticide, elle aurait touché également le bio. De plus, elle aurait diminué fortement l'incitation à valoriser par la production animale certains sous-produits de l'industrie agroalimentaire. Enfin, elle aurait pu représenter une régression en matière de protection des eaux car certaines exploitations auraient pu, pour pouvoir se passer des paiements directs, décider d'intensifier fortement la production.



Alors que le Parlement décidait en septembre 2020 déjà de s'opposer aux deux initiatives sans y opposer de contre-projet direct ou indirect, un contre-projet informel a toutefois été développé dans le cadre de l'initiative parlementaire 19.475 « réduire le risque de l'utilisation de pesticides ». Ce texte, qui concerne tant les produits phytosanitaires que les biocides, ancre dans la loi les objectifs du plan d'action national sur les produits phytosanitaires et sa mise en œuvre. De plus, au cours des travaux parlementaires, de nouveaux objectifs de réduction se sont ajoutés puisque les pertes en éléments fertilisants, en l'occurrence l'azote et le phosphore, sont également soumises à une trajectoire de réduction. Le Parlement a adopté le paquet législatif en vote final le 19 mars 2021. Le détail du dossier est développé au point 2.1.1.3. Après une longue précampagne « Nous protégeons ce que nous aimons » débutée en 2019 déjà sous l'égide de la plateforme [www.agriculture-durable.ch](http://www.agriculture-durable.ch), la campagne de votation proprement dite a été officiellement lancée le 9 mars 2021 par une conférence de presse nationale à Berne ainsi qu'un événement romand à la Place de la Sallaz à Lausanne. En plus des drapeaux et affiches « 2x NON » distribués en réalisant une tournée du canton afin de déposer le matériel et donner les informations nécessaires (flyers, argumentaires, etc.), différents éléments de campagne tels que des bâches ou des motifs paysagers ont été mis en place. Ceci a assuré une belle couverture du territoire « gratuit » alors que la campagne nationale s'est chargée de couvrir les espaces payants des principales villes durant les dernières semaines de campagne. Afin de contribuer aussi à la campagne, la CNAV a produit un nombre important de capsules vidéos permettant de mettre en valeur les tâches de l'agriculture et de donner la parole aux différentes personnes et sensibilités de productrices et producteurs. La communication via les réseaux sociaux a été importante pour ces vidéos en complément de l'affichage ainsi que de la visibilité dans les journaux papier et sur internet. Une conférence de presse chez Jean-Yves Robert aux Bressels (ci-dessous) a aussi été réalisée avec les partenaires politiques ainsi que les représentants du commerce de détail et autres bouchers.

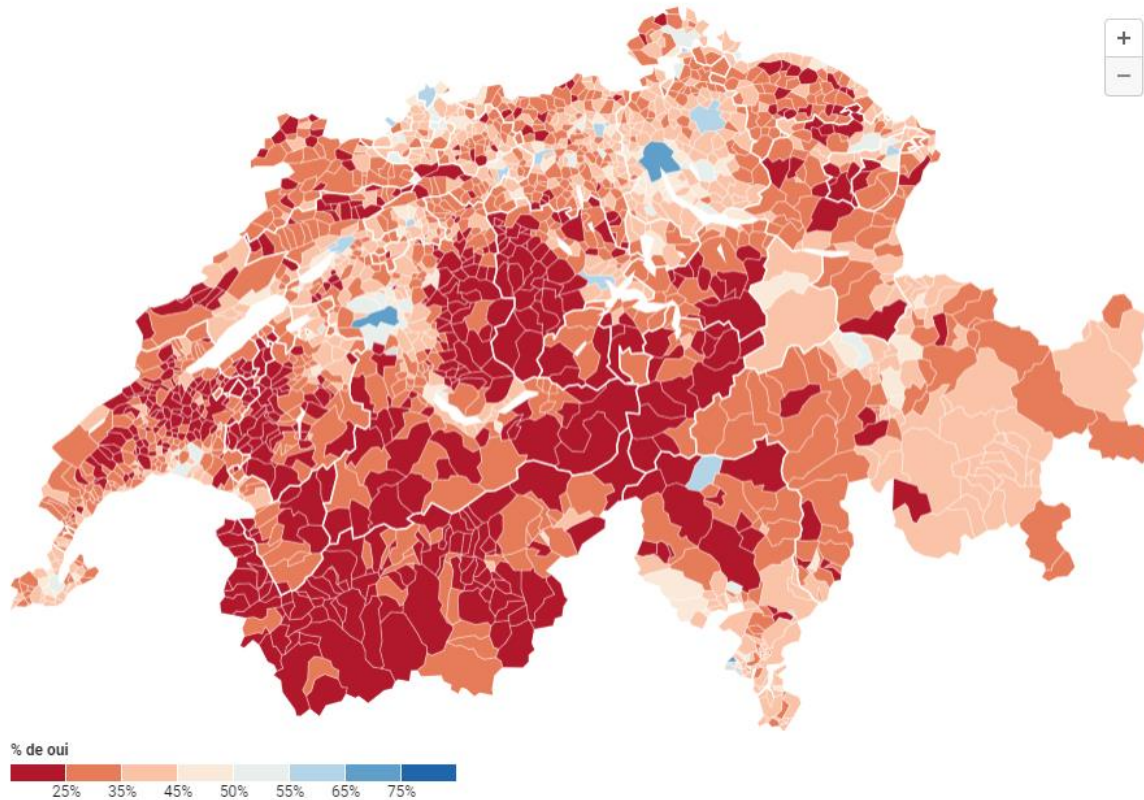


Ci-dessus (Walter Willener, Philippe Bauer CE, Eddy Jeanneret et Natacha Stauffer)

Malgré une campagne tendue et émotionnelle, les résultats du 13 juin se sont avérés clairs, y compris dans les villes, puisque les deux textes sont refusés à plus de 60 % et que seuls les centres urbains disent majoritairement oui. Au niveau des cantons, il n'y a d'ailleurs que Bâle-Ville qui a soutenu les deux textes. De plus, il est réjouissant de constater que, contrairement à ce qu'auraient pu faire croire certains scrutins précédents, le refus en Suisse romande est encore plus net qu'au niveau fédéral. Enfin, avec 59 %, la participation a été particulièrement importante, surtout dans les campagnes.

## Initiative "pour une eau potable propre"

Dernière mise à jour: 13/06/2021 à 17:48



Carte: RTSinfo · Source: opendata.swiss · Données cartographiques: Bundesamt für Statistik (BFS), GEOSTAT · Créé avec Datawrapper



### 2.1.1.5 4<sup>ème</sup> concours du Gruyère AOP

En date du 7 septembre 2021, la CNAV, en collaboration avec l'IGP et NVT, a mis en place pour la 4<sup>ème</sup> année le concours du Gruyère AOP de Neuchâtel. Pour le canton de Neuchâtel, le Gruyère AOP est un produit phare de notre agriculture, avec une valeur ajoutée à tous les échelons. Cette première sélection s'inscrit dans une vision à long terme de promotion de notre fromage, mais aussi d'information sur la qualité supérieure de notre produit, de par la typicité de notre relief qui confère une flore riche en espèces pour alimenter le bétail. Afin de faciliter le travail, les taxateurs agréés de l'interprofession du Gruyère AOP ont défini les fromageries qui ont obtenu plus de 19 points en moyenne sur 20 durant une année. Une fois cette présélection faite, le jury, composé de journalistes, de restaurateurs, de conseillers nationaux et d'acteurs du marché, a pu se déterminer sur le gagnant du Gruyère AOP pour l'année 2021. Pour cette édition, c'est M. Adrien Pagnier de la fromagerie Duo-Vallon des Bayards qui a remporté le concours. La société de producteurs de lait présidée par Jean-Pierre Gfeller a aussi été remerciée pour la qualité du lait livrée. À noter que 11 fromages ont participé au concours pour 10 fromageries.



### 2.1.1.6 Élections cantonales du 18 avril au Grand Conseil

Le renouvellement des autorités cantonales a eu lieu le 18 avril avec pas moins de 500 candidats pour 100 places. Dans les nouveautés, le nombre de sièges au Grand Conseil passe de 115 à 100 d'une part et les électeurs pourront élire leurs candidats indépendamment de leur région d'autre part (circonscription unique).

Ainsi, compte tenu de la réduction du nombre de sièges, il apparaissait important de garantir une représentation agricole et viticole afin d'assurer des relais quant aux préoccupations de notre profession et de pouvoir les rappeler lors de l'élaboration de nouvelle loi. La CNAV a transmis la liste des candidats de la profession et proche de cette dernière, ceci indépendamment de l'appartenance politique. Dans tous les cas, il était important de voter et faire voter votre entourage afin de conserver une représentation à la hauteur de la dernière législature. Au final, nous pouvons compter sur l'engagement des 22 candidats qui se sont affichés durant cette campagne afin de faire entendre leur voix. La représentation de la profession au sein du Grand Conseil neuchâtelois a donc été augmentée avec satisfaction.

Ci-dessous la liste des candidats élus au Grand Conseil :

Geiser Claudine, Dombresson, PLR  
Rosselet Stéphane, Le Brouillet, PLR  
Humbert-Droz Damien, Corcelles, PLR  
Germain Didier, Les Ponts-de-Martel, PLR  
Menoud Sandra, Travers, PLR  
Kuntzer Ludovic, St-Blaise, PLR  
Fallet Mary-Claude, Savagnier, PLR  
Robert Martial, La Sagne, PLR  
Ruedin Nicolas, Cressier, PLR  
Droz Bastian, La Chaux-de-Fonds, PLR  
Rohrer Sophie, Neuchâtel, PLR  
Von Allmen Armelle, Le Locle, PLR  
Keller Boris, Vaumarcus, PLR  
Zurbuchen Michel, Le Locle, PLR  
Geiser Quentin, Lignièrès, UDC  
Jeanneret Eddy, Le Cachot, Le Centre  
Frick Hermann, Rochefort, PLR suppléant  
Willener Walter, Auvernier, UDC suppléant

#### **2.1.1.7 Consultation du plan directeur des chemins pour piétons et des chemins de randonnée pédestre**

Le plan directeur cantonal de l'aménagement du territoire prévoyait la révision du plan directeur (PDChemins) qui date de 1991. Une pré-consultation a été réalisée entre 2017 et 2019 à laquelle la CNAV avait déjà pris part. Après avoir réalisé une pesée des intérêts entre les secteurs concernés, le projet soumis à consultation tient compte de 15% de nouveaux tracés et 5% de chemins supplémentaires. La vision étant de réduire le passage sur route et de privilégier les chemins dans la nature. Pour rappel, le PDChemins est un instrument de planification contraignant pour les autorités. Si la plupart des mesures sont faciles à mettre en œuvre, d'autres engendreront une procédure de permis de construire ou la mise en place d'une servitude. L'ensemble de ces mesures est planifié sur les 10 prochaines années ceci à l'appui d'un budget financier. La consultation a été ouverte jusqu'au 31 décembre 2021. La CNAV a recueilli les avis concernant les secteurs qui pourraient poser problème dans le cadre des activités agricoles et viticoles, en sachant que les aménagements avec un budget financier important induiront des travaux conséquents.

#### **2.1.1.8 Consultation cantonale plan d'action phytosanitaire et biocide**

D'une manière générale, nous avons pu constater que l'impact sur l'agriculture est conséquent mais se situe dans le prolongement des mesures fédérales du plan d'action. Globalement, le canton est ambitieux dans ses mesures mais reste pragmatique alors que la mise en œuvre est supportable pour la profession.

La CNAV va continuer de soutenir les mesures de réduction des produits phytosanitaires compte tenu qu'elle défende une agriculture durable. Nous avons salué le fait que des moyens financiers raisonnables permettent d'atteindre les objectifs des 15 mesures prises et qu'il est important de sensibiliser la population à l'utilisation quotidienne de matières actives dangereuses pour l'environnement dans leur propre ménage. À l'exemple de la situation liée à la COVID-19, nous sommes exposés plusieurs fois par jour à la désinfection des mains et donc à l'utilisation de biocide sur notre peau. De plus, l'agriculture et la sylviculture occupent le 90% du territoire neuchâtelois et sont soumises à des permis leur permettant d'être sensibilisées sur l'utilisation de certaines matières actives.

Dans son ensemble, et selon les quelques remarques émises, la proposition du Conseil d'Etat par son rapport de projet de loi est supportable. Les propositions, ainsi que les mesures qui en découlent, sont concrètes et visent des objectifs atteignables. La volonté d'intégrer tous les acteurs, de l'utilisateur privé au professionnel, démontre la compréhension du Conseil d'Etat dans sa globalité. C'est bien dans ce sens que la profession ne peut pas assumer seule l'ensemble de la mise en œuvre pour atteindre les objectifs demandés par notre société.

### **2.1.1.9 Soutien à la transformation fromagère et aux projets régionaux**

Dans le cadre d'une planification appropriée du secteur laitier au sein du canton, la CNAV s'est engagée activement pour que des droits de production de Gruyère AOP soit attribué à notre région. La réflexion a été opérée dans le cadre de la valorisation du lait en Gruyère biologique d'une part mais aussi dans le cadre du Gruyère traditionnel d'autre part. Le transfert de droit de production traditionnelle vers la production biologique a permis de recourir à des volumes de lait souvent existants qui n'étaient pas valorisables. Ainsi, par deux fois, cette mesure a permis une augmentation de valeur ajoutée. À cela s'est ajouté un rattrapage de droit de production en Gruyère traditionnel qui a abouti à une reprise de nouveaux producteurs hors filière ce qui était exigé par l'interprofession. Cette dernière s'est concrétisée en début d'année 2022.

De plus, la démarche de recherche de valeur ajoutée au sein de la production par l'intermédiaire de projet de développement régional (PDR) a été soutenue par la CNAV dans le cadre du Val-de-Ruz et se poursuit pour la région de la Sagne et des Ponts-de-Martel. Le but est d'accompagner ces projets porteurs moyennant que les producteurs se mobilisent aussi de leur côté.

### 2.1.1.10 Gestion de la faune

De manière globale, 2021 a été une année plus stable par rapport à 2016 ou 2018 en termes de dégâts. En début d'année, beaucoup de dégâts ont été répertoriés avant de diminuer par la suite. Des dégâts ont été observés dans des lieux qui n'avaient, pour ainsi dire, que peu de présence, compte tenu des déplacements des animaux.

Au vu du nombre de dégâts en début d'année, la chasse à l'affût en dehors des forêts et en forêt a été avancée et la durée de la chasse prolongée jusqu'à fin janvier. De plus, des postes de type "miradors" ont été installés dans les secteurs sensibles (Creux-du-Van) et la réserve des Jordans a été ouverte à la chasse durant plusieurs semaines. C'est ainsi que le plan de chasse est resté identique à l'année passée.

En 2021, 165 chasseurs ont demandé le permis spécial sanglier, indispensable pour chasser cet animal, soit une légère diminution des effectifs depuis 2019. Finalement, durant la chasse, c'est plus de 222 sangliers qui ont été tirés. À noter encore que le nombre de bêtes abattues par le service (53 animaux) est en augmentation par rapport aux années 2019 et antérieures.

En matière de prévention autour de la réserve du Creux-du-Van, ce sont plus de 100 hectares de maïs qui furent clôturés, permettant ainsi de limiter les dégâts et les pertes financières. Le soutien de CHF 275.-/ha représente un investissement global de CHF 35'000.- environ. Au total, les dégâts indemnisés en 2021 se sont montés à quelque CHF 205'000.- soit moins qu'en 2020. Le budget de l'Etat est resté maîtrisé compte tenu des dégâts dans les cantons voisins à Neuchâtel. La nécessité de réguler les effectifs de sangliers, mais aussi de limiter les dégâts, est toujours d'actualité dans le canton.

Statistique gestion sangliers :

Années	2003	2017	2018	2019	2020	2021
Nbre chasseurs avec permis spécial	néant	163	185	176	175	165
Sangliers abattus	160	348	184	247	272	222
Sangliers abattus par le Service	21	61	42	13	51	53
Total sangliers abattus	181	409	226	260	323	275
Soutien aux mesures de prévention agricole	-	CHF 39'693.-	CHF 47'627.-	CHF 35'000.-	CHF 44'623.-	CHF 35'000.-
Dédommagements à l'agriculture	CHF 273'000.-	CHF 203'293.-	CHF 261'654.-	CHF 135'552.-	CHF 186'658.-	CHF 170'009.-
Nbre de cas de dégâts	329 cas	195 cas	179 cas	121 cas	106 cas	88 cas
Dédommagement par cas	CHF 830.-	CHF 1'043.-	CHF 1'462.-	CHF 1'120.-	CHF 1'761.-	CHF 1'942.-

### **Situation corneilles**

La situation du peuplement des corneilles reste préoccupante tout comme celle d'autres oiseaux qui se sédentarisent (à l'exemple de l'étourneau pour la viticulture).

Nous continuons de soutenir le tir des corneilles par CHF 3.- par paire de pattes présentée. À noter que les tirs de régulation fluctuent d'une année à l'autre mais qu'ils sont largement supérieurs aux tirs dans les années 2000 à 2002, d'où un effet positif sur les populations. Le nombre de tirs reste sensiblement plus faible que les autres années.

Statistiques cantonales sur la gestion des corneilles :

<b>Années</b>	<b>Chasse</b>	<b>Tir gardes-auxiliaires et professionnels</b>	<b>Trouvées mortes</b>	<b>Total</b>
2010/11	46	506	-	<b>552</b>
2011/12	35	269	-	<b>304</b>
2012/13	13	379	-	<b>392</b>
2013/14	19	413	-	<b>432</b>
2014/15	11	299	-	<b>310</b>
2015/16	48	283	-	<b>331</b>
2016/17	29	236	-	<b>265</b>
2017/18	43	197	-	<b>240</b>
2018/19	25	80	-	<b>105</b>
2019/20	30	85	<b>2</b>	<b>117</b>
2020/21	25	100	<b>4</b>	<b>129</b>
2021/22	18	108	<b>5</b>	<b>131</b>

*Source : Service faune, forêt et nature et CNAV*

## 2.1.2 Mandats et prestations

### 2.1.2.1 Cofida SA

Au nom du Conseil d'administration de Cofida SA, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activités 2021 ainsi que les différents dossiers qui nous ont occupés durant cette année.

Le Conseil d'administration a accueilli pour sa première assise Mme Emmanuelle Wälti en remplacement de M. Daniel Gross. La pandémie ayant compliqué nos ambitions notamment en ce qui concerne l'organisation de la fête pour les 20 ans de Cofida SA (déjà repoussée une première fois en 2020), nous avons prévu de marquer le coup en offrant une torrée à nos clients chez Suzanne et Jean-Pierre Gfeller aux Bayards. La complexité des mesures sanitaires à appliquer ainsi que le mauvais temps annoncé nous ont fait renoncer. Les clients inscrits à cette fête ont reçu en guise de compensation un kit torrée comprenant une bouteille de pinot noir AOC et un saucisson neuchâtelois IGP. Je profite pour remercier Suzanne et sa famille qui avaient déjà entrepris passablement de préparations pour nous accueillir chez eux pour cet évènement avorté.

Au cours de l'exercice 2021, le Conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises afin de traiter des dossiers courants ainsi que de la santé financière saine de la société. Suite aux discussions entreprises avec le personnel, il a été pris la décision d'engager un collaborateur pour janvier 2022 en remplacement du départ en retraite de M. Sahli. Après avoir reçu une dizaine de candidatures, nous avons eu la chance de pouvoir engager Mme Helena Gomes. Elle est au bénéfice d'une formation de comptable avec une belle expérience en fiduciaire, a su nous convaincre. Étant active dans une fiduciaire sur le canton de Vaud, elle souhaitait se rapprocher de son lieu de domicile et aussi relever un nouveau défi. En parallèle à cet engagement, Mme Thérèse Guyot a réduit son taux d'activité à 60% durant la deuxième partie de l'année 2021. Au niveau financier, la situation est sous contrôle avec un budget qui projetait une perte, l'entreprise est restée dans les chiffres noirs.

Au niveau du personnel, le directeur a déjà planifié son départ dans les deux ans à venir, pour permettre de planifier le transfert de tâches à Mme Fanny Boss-Hoffmann au poste de directrice et prévoir la sortie en douceur pour M. Humberst. À ce jour, je peux dire que nous sommes vraiment sur le bon chemin et qu'à partir d'aujourd'hui cela sera uniquement Mme Boss-Hoffmann qui accompagnera le Conseil d'administration.

Au niveau des activités à venir, nous devons mettre en œuvre l'accompagnement des entreprises agricoles et viticoles qui se posent beaucoup de question face à leur structure juridique. Même si nous avons déjà pu constater que la constitution de personne morale n'apporte rien (au contraire) au secteur, il n'en demeure pas moins que Cofida SA doit pouvoir faire face aux questions de ses clients, ceci en bonne intelligence avec les conseillers de gestion de la CNAV.

Le défi du Conseil d'administration qui en est déjà dans sa troisième phase du renouvellement du personnel après la recherche d'un futur directeur (en l'occurrence d'une directrice) et le départ de M. Sahli. Ce dernier a œuvré durant des années au bon fonctionnement de la fiduciaire permettant de conserver des liens agronomiques dans le cadre des tâches notamment la mise en valeur des données ART, la clientèle suisse alémanique aussi et surtout un soutien sans limite au niveau informatique pour Cofida SA comme pour les autres sociétés sises à l'Aurore 4. Le Conseil d'administration tient à le remercier chaleureusement pour son engagement au sein de Cofida SA mais pas seulement.

Pour conclure, je remercie notre actionnaire pour sa confiance, les collaborateurs de Cofida SA pour leur engagement ainsi que ses directeurs et je profite aussi de remercier mes collègues du Conseil d'administration pour leur présence et leur contribution au développement de notre fiduciaire.



Les types et le nombre de comptabilités agricoles traitées par la fiduciaire sont les suivants :

<b>Types et nombre de comptabilités agricoles</b>	<b>2000</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Agro-Twin	30	218	210	191	161	158	144
Fisca-Light	34	39	38	36	34	36	35
Win-Biz + A.Twin	---	104	116	149	169	198	274
Manuelle	70	52	47	45	47	33	33
Autres	---	12	18	26	15	17	76
<b>Total</b>	<b>284</b>	<b>425</b>	<b>429</b>	<b>447</b>	<b>426</b>	<b>442</b>	<b>562</b>

Déclarations d'impôt	278	895	913	971	1010	1100	583
Défenses de dossiers	239	39	61	56	56	40	48

### 2.1.2.2 Interprofession vitivinicole neuchâteloise (IVN)

Pour le traitement des questions viticoles, la CNAV s'appuie sur la structure de l'IVN. La présidence de l'IVN étant assumée par le directeur de la CNAV, la concordance entre les positions de la CNAV et l'IVN est pour ainsi dire garantie. Par ailleurs, l'Interprofession est nouvellement reconnue comme organe consultatif officiel de l'Etat de Neuchâtel en matière vitivinicole.

Les membres de l'IVN sont : la Fédération neuchâteloise des vigneron (FNV), la Compagnie des propriétaires-encaveurs neuchâtelois (CPEN), l'Association neuchâteloise des vigneron-encaveurs indépendants (ANVEI) et l'Entente des caves coopératives neuchâtelaises.

En 2021, l'IVN s'est réunie à 5 reprises dont deux pour le comité. En bref, voici les principales thématiques abordées :

- Stocks au 31.12.2021 (voir ci-après).
- Validation d'une étude vitivinicole à l'horizon 2030-2040.
- Décisions pour la vendange 2021 :
  - Quotas de production AOC à 800 g/m<sup>2</sup> pour les cépages rouges et les spécialités blanches.
  - Quotas de production AOC à 900 g/m<sup>2</sup> pour les Chasselas, Riesling-Sylvaner, Doral et Charmont.
  - Maintien du prix indicatif à CHF 5.20/kg au degré moyen pour les Pinot noir, Gamaret, Garanoir et spécialités AOC.
  - Maintien du prix indicatif à CHF 3.40/kg au degré moyen pour le Chasselas et le Riesling-Sylvaner AOC.
  - Situation de la COVID-19 soutien du canton pour différentes mesures.

#### Stocks et consommations au 31 décembre 2021

Catégories	2000	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Rouges + rosés</b>								
Stocks 01.01.	20'631	19'585	21'715	26'008	24'809	27'970	28'363	27'133
Récolte	13'966	15'839	20'642	16'405	19'984	17'855	13'206	11'385
Disponibilités	34'597	35'424	42'357	42'413	44'793	45'825	41'568	38'519
Stocks 31.12.	20'200	21'715	26'008	24'809	27'970	28'363	27'133	21'960
Consommation	14'397	13'709	16'349	17'604	16'823	17'463	14'435	16'559
Mois	16.84	19.01	19.09	16.91	20.0	19.5	22.6	15.9

<b>Blancs + autres</b>								
Stocks 01.01.	32'430	14'047	14'952	16'724	14'193	16'217	16'399	16'024
Récolte	20'972	12'959	15'531	12'349	15'377	13'856	10'965	8'033
Disponibilités	53'402	27'006	30'483	29'073	29'570	30'073	27'365	24'058
Stocks 31.12.	31'519	14'952	16'724	14'193	16'217	16'399	16'024	11'893
Consommation	21'883	12'054	14'966	14'880	13'353	13'673	11'340	12'165
Mois	17.28	14.88	14.15	11.45	14.6	14.4	17.0	11.7
<b>Consommation totale</b>	<b>36'279</b>	<b>25'763</b>	<b>30'642</b>	<b>32'484</b>	<b>30'176</b>	<b>31'136</b>	<b>25'775</b>	<b>28'724</b>

Source : Service de la Consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Les stocks au 31 décembre 2021 totalisaient 4.31 millions de litres. On observe une baisse par rapport à 2020, en tenant compte d'une faible récolte de Pinot noir et de Chasselas. La consommation de blanc s'améliore tout comme le rouge et le rosé ceci en lien avec une année 2021 estampillée par la réouverture des restaurants suite à la situation de la COVID-19. Globalement, la consommation totale s'établit à 28'724 hl ce qui démontre une augmentation de 11% par rapport à l'année 2020.

### **Sélection des vins de Neuchâtel 2021**

Sous l'égide de l'IVN, l'organisation de cette édition 2021 de la sélection des vins de Neuchâtel a été gérée par M. Yann Huguelit, Mme Laetitia Balossi (CNAV) et M. Yves Dothaux (Station viticole cantonale).

La Sélection cantonale a dû être reportée et s'est déroulée du 15 au 17 juin 2021 au Château de Boudry. Elle valait pour le Prix «Ambassadeur», le Prix «Excellence», les sélections d'Or (>90 pts). Quant à la Gerle d'Or elle a dû être annulée en raison de la situation sanitaire.

En chiffres, 36 encavages ont présenté 278 vins, soit 62 Chasselas, 40 Œil-de-Perdrix et 10 Perdrix Blanche, 33 Pinot Noir classiques et 36 Pinot Noir élevés en barrique, 32 Chardonnay, 20 Pinot Gris, 12 Autres cépages et assemblages blancs, 21 Autres cépages et assemblages rouges, 7 vins mousseux et 5 vins liquoreux.

L'attribution des sélections fut la suivante :

Prix «Ambassadeur» 2021 (attribué à l'encavage ayant obtenu la meilleure moyenne pour tous ses vins présentés) : Domaine Grisoni, Cressier.

Le prix «Excellence» a, lui, été attribué aux encavages qui ont obtenu le plus haut pointage sur les différentes catégories.

#### **Prix « Excellence » Non Filtré**

Caves du Château d'Auvernier, Thierry Grosjean & Cie à Auvernier, Non Filtré 2020, Neuchâtel AOC

#### **Prix « Excellence » Chasselas**

Domaine Saint-Sébastien, Jean-Pierre Kuntzer à Saint-Blaise, Sélection Demeter Chasselas 2020, Neuchâtel AOC

#### **Prix « Excellence » Œil-de-Perdrix**

Alain Gerber à Hauterive, Œil de Perdrix 2020, Neuchâtel AOC

#### **Prix « Excellence » Pinot Noir**

Cave de la Béroche, Caleb Grob à Saint-Aubin, Béroche Pinot Noir 2019, Neuchâtel AOC

#### **Prix « Excellence » Pinot Noir Barrique**

Cave de la Ville, Olivier Lavanchy à Neuchâtel, Noir DuPeyrou Pinot Noir Barrique 2018, Neuchâtel AOC

#### **Prix « Excellence » Chardonnay**

Caves du Château d'Auvernier, Thierry Grosjean & Cie à Auvernier, Chardonnay Tradition 2020, Neuchâtel AOC

#### **Prix « Excellence » Chardonnay barrique**

Domaine Brunner, Olivier Brunner à Bevaix, Saphir Chardonnay Barrique 2019, Neuchâtel AOC

#### **Prix « Excellence » Pinot Gris**

Cave Vouga, Cinzia et Jocelyn Vouga à Cortaillod, Pinot Gris 2020, Neuchâtel AOC

**Prix « Excellence » Spécialités blanches**

Caves du Château d'Auvernier, Thierry Grosjean & Cie à Auvernier, Sauvignon blanc 2020, Neuchâtel AOC

**Prix « Excellence » Spécialités rouges**

Lavanchy Vins, Florian Billod à Neuchâtel, Désir Noir, assemblage de cépages rouges 2019, Neuchâtel AOC

**Prix « Excellence » Vin doux**

Caves du Château d'Auvernier, Thierry Grosjean & Cie à Auvernier, Pinot Gris "Vendanges Tardives" 2018, Neuchâtel AOC.

**Prix « Excellence » Vin Mousseux**

Domaine Brunner, Olivier Brunner à Bevaix, Mousseux Brut Perle du Désert, assemblage de cépages blancs, Neuchâtel AOC.

**Sélections d'Or Neuchâtel**

Encavage	Dénomination du vin
Cave des Coteaux – Boudry	Diable, Oeil de Perdrix 2020
	Pinot petits Crêts, Pinot Noir Barrique 2019
Les Caves de la Béroche - Saint-Aubin	Domaine des Coccinelles, Œil de Perdrix 2020
	Ampélos, assemblage de cépages rouges 2019
Cave des Lauriers, Jungo et Fellmann - Cressier	Le Charmeur, Chasselas 2020
	Chasselas 2020
	Pinot Gris 2020
	Les Cloux, Pinot Noir Barrique 2019
Caves Châtenay-Bouvier SA - Boudry	Oeil de Perdrix Vaumarcus 2019, Neuchâtel AOC
	Griffus, assemblage de cépages rouges 2018
	Cuvée Réservee, Pinot Noir 2019
	Vaumarcus, Pinot Noir 2019
Domaine de la Maison Carrée, Jean-Denis et Alexandre Perrochet - Auvernier	Chardonnay 2019
	Blanc Flétri, assemblage de cépages blancs 2018
Alain Gerber – Hauterive	Pinot Gris 2020

Les Caves du Prieuré de Cormondrèche – Cormondrèche	Œil de Perdrix 2020
Cave Vouga – Cortaillod	Œil de Perdrix 2020
Caves du Château d'Auvernier - Auvernier	Non Filtré 2020
	Chasselas 2020
	Chardonnay Sous-Bois 2019
	L'Œil de Perdrix 2020
	Cuvée Carlos Grosjean, Pinot Noir 2019
	"Les Grand'Vignes" Pinot Noir 2018
	"Les Grand'Vignes", Pinot Noir 2019
Pinot Gris Tradition 2020	
Caves de la Ville - Neuchâtel	Œil de Perdrix 2020
	Pinot Noir 2019
	Synergie des Anges, assemblage de cépages rouges 2018
Caves de Chambleau, Louis-Philippe Burgat – Colombier	Œil de Perdrix 2020
	Pur Sang, Pinot Noir 2018
	Métissage, assemblage de cépages rouges 2019
Nicolet Vins, Domaine des Balises - Bevaix	Chasselas 2019
Domaine Saint-Sébastien, Jean-Pierre Kuntzer - Saint-Blaise	Œil de Perdrix 2020
	Œil de Perdrix, Demeter 2020
Andrey SA – Liegerz	Œil de Perdrix 2020
Domaine Bouvet – Jabloir, Dimitri et Alexandre Collomb – Auvernier	Mousseux Brut Signature, Œil de Perdrix 2018
	"La Loge" Grands Terroirs, Chardonnay 2018
	"Les Tires" Grands Terroirs , Pinot Noir 2019
Domaine Christalain – Boudry	Sauvignon Blanc Bio Bourgeon 2020
Domaine Hôpital Pourtalès – Cressier	Chardonnay 2020
Sandoz et Cie Vins – Neuchâtel	Chasselas 2020
Domaine Grisoni – Cressier	"La Feuillée", Chasselas 2020
	"Vieilles Vignes", Chardonnay 2019
	Cuvée des Devins Pinot Noir "1er Cru" 2018

Les Vins Porret - Cortailod	Cortailod Blanc, Chasselas 2020
	Œil de Perdrix 2020
	Cuvée Pauline, Perdrix-Blanche 2020
Domaine De Montmollin - Auvernier	Œil de Perdrix 2020
	Pinot Gris "Vendanges Tardives" 2018
Vins Keller SA - Vaumarcus	Œil de Perdrix 2020
	Pinot Noir fût de Chêne 2019
Engel Vins - Hauterive	L'Empreinte, Pinot Noir 2019

### 2.1.2.3 Commission AOC

En 2021, deux séances de dégustation, organisées par M. Patrick Vaudroz en collaboration avec Mme Laetitia Balossi, ont eu lieu dans la salle de la Station viticole à Auvernier (15 juillet et 9 novembre 2021). La Commission s'est ensuite réunie en séance plénière en ligne, sous la présidence de M. Patrick Vaudroz, le 7 décembre 2021 pour faire le bilan de l'exercice 2021.

Bilan des dégustations AOC de 2017 à 2021 :

Considérants	2017	2018	2019	2020	2021
Encavages avec prélèvements	33	21	26	34	23
Commerces et manifestations avec prélèvements	1	3	0	0	0
Nombre de dégustations	2	2	2	2	2
Chasselas prélevés	25	20	18	23	19
Œil-de-Perdrix prélevés	28	20	23	27	19
Pinots noirs prélevés	25	20	19	29	24
Spécialités prélevées	14	5	10	7	14
Total vins prélevés et dégustés	92	65	70	86	76
Vins admis	86	61	59	80	66
Vins admis avec réserves	4	3	8	6	5
Vins refusés	2	1	3	0	5
Part de vins refusés	2.33%	1.5%	4.28%	0%	7.57%
Encavage soumis à l'agrément	1	-	-	-	-
Encavage sous séquestre	-	-	-	-	-

### 2.1.2.4 Association PI Région 3 Lacs

L'Association PI Région 3 Lacs est une association professionnelle qui regroupe les viticulteurs de la région des Trois Lacs (NE, BE francophone, Vully FR et VD) appliquant le mode de production PER. C'est une section de Vitiswiss qui est compétente pour délivrer les certificats aux vigneron qui souhaitent faire plus que les PER, ainsi que le label Vinatura aux encaveurs intéressés. Ce label Vinatura permet d'identifier les vins issus de production intégrée jusqu'au consommateur, et ce selon un concept de développement durable. M. Boris Keller de Vaumarcus est président de l'association régionale et également de Vitiswiss. Le conseil technique est assuré par MM. Johannes Rösti et Aurèle Jobin de la Station viticole cantonale. Par convention, la CNAV est mandatée pour la tenue du secrétariat et de la comptabilité. L'effectif de l'organisation en 2021 est de 69 membres : 41 sur Neuchâtel, 14 sur Vaud, 11 sur Fribourg et 3 sur Berne.

Depuis 2020, les contrôles viticoles (PER, certificat Vitiswiss) sont gérés et effectués de manière indépendante par l'ANAPI qui est accréditée selon la norme ISO 17020 appliquée aux organismes de contrôle et d'inspection. Les statistiques de contrôles viticoles sont présentées au point 2.1.2.5.

En 2021, le comité PI Région 3 Lacs est constitué des personnes suivantes : MM. Boris Keller, Olivier Brunner, Claude Auberson, Claude Besson et Yann Vanvlaenderen. En raison de la crise sanitaire due à la COVID-19, l'assemblée générale a été annulée pour la deuxième fois consécutive et organisée par correspondance en date du 3 mai 2021. Les comptes 2020 ainsi que le budget 2021 ont été adoptés.

### **2.1.2.5 ANAPI**

#### ***Accréditation***

L'Association neuchâteloise des agriculteurs en production intégrée, s'est réunie en 2002 avec les Organisations cantonales de contrôle (OCC) des autres cantons romands (Vaud, Genève, Jura et Valais) sous la bannière de l'Organisme Intercantonal de Certification (OIC) à Lausanne.

Cette collaboration a donné naissance à la Commission Technique des Contrôles (CTC) au sein de l'OIC et cette dernière a obtenu l'accréditation à la norme ISO 17020. Ultérieurement, le groupe s'est élargi aux organisations OLK sises dans le Haut-Valais et Agrispea SA du Tessin.

Pour diverses raisons, les OCC ont décidé en 2012 de revoir leur fonctionnement et de devenir maître de leur accréditation, en donnant naissance à la Fédération des Organisations de Contrôles Agricoles et Alimentaires (FOCAA) qui obtient une accréditation selon la norme ISO 17020 temporaire jusqu'en 2016. À partir du 1<sup>er</sup> août 2016, l'ANAPI est accréditée individuellement et la FOCAA reste un organe de soutien et de concertation des différentes OCC pour toutes les tâches qui touchent à l'accréditation.

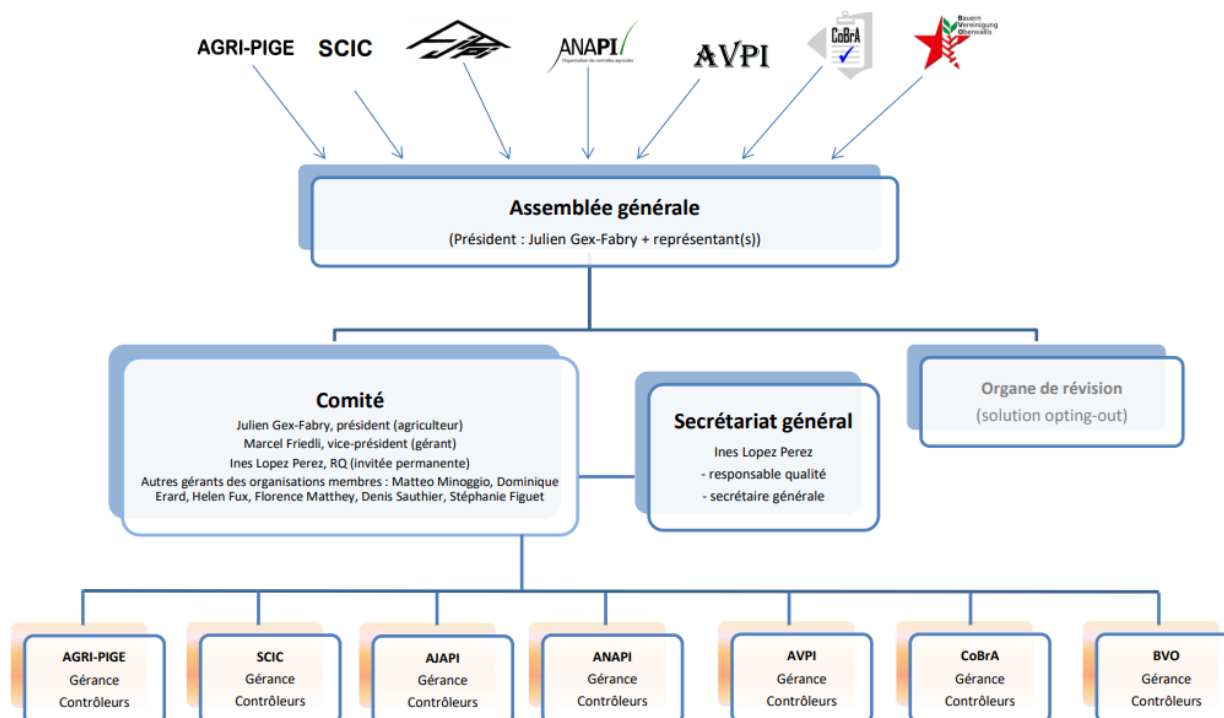
Les buts de la FOCAA sont :

- Harmoniser les procédures et les documents de ses membres en ce qui concerne les différents contrôles relevant du droit public ou privé effectués dans les secteurs susmentionnés et qui sont soumis à l'accréditation ;
- Offrir des prestations de Responsable Qualité au profit de ses membres ;
- Offrir une plateforme d'échange d'expériences.

La FOCAA est constituée de sept membres (Organisations cantonales de contrôle, OCC) qui sont :

- L'Association genevoise des paysans et paysannes pratiquant la production intégrée, Satigny (AGRI-PIGE) ;
- L'Association jurassienne des agriculteurs en production intégrée, Courtételle (AJAPI) ;
- L'Association neuchâteloise des agriculteurs en production intégrée, Cernier (ANAPI) ;
- L'Association valaisanne pour la production intégrée, Conthey (AVPI) ;
- L'Association vaudoise de contrôle des branches agricoles, Lausanne (CoBrA) ;
- Bauern Vereinigung Oberwallis, Visp (BVO) ;
- Servizio Cantonale d'ispezione e Controllo, Bellinzona (SCIC)

Voici l'organigramme simplifié :



### **Coordination des contrôles**

Sous la présidence de Mme Corinne Bourquin (adjointe du Vétérinaire cantonal), le groupe de coordination des contrôles se réunit deux fois par an. M. Patrick Vaudroz (Sagr) et la gérante Florence Matthey sont également membres. Sa tâche vise à éviter des doublons, dans la mesure du possible, et à cibler une partie des contrôles selon le risque, conformément à l'ordonnance sur la coordination des contrôles (OCCEA). En 2021, le groupe de coordination s'est réuni le 18 mai 2021 et le 3 décembre 2021.

### **Commission OPAN**

Sous l'impulsion de la CNAV, une commission cantonale a été créée pour régler les cas de non-conformité de l'OPAN (ordonnance sur la protection des animaux) en lien avec la fin de la période transitoire au 1<sup>er</sup> septembre 2013. Elle est présidée par l'adjointe du Vétérinaire cantonal, Mme Corinne Bourquin, et est formée d'une représentante du SCAV (Mme Alexa Biscan), de deux personnes de la CNAV (MM. Christophe Barras et Yann Huguelit), deux personnes du Sagr (MM. Patrick Vaudroz et Pierre Voirol) et de Mme Florence Matthey de l'ANAPI. En 2021, cette séance n'a malheureusement pas eu lieu en raison de la situation sanitaire.

### **Comité – Commission de contrôle – Assemblée générale**

Le comité s'est réuni à deux reprises, respectivement le 24 mars et 17 septembre 2021. Pour rappel, la Commission de contrôle n'a aucun pouvoir décisionnel et siège uniquement à titre consultatif. Selon la décision du comité, elle se réunit ainsi uniquement en cas de nécessité. En 2021, les non-conformités des dossiers présentant des manquements étaient mineures et n'ont ainsi pas nécessité une rencontre de la commission de contrôle.

En raison de la crise sanitaire due à la COVID-19, l'assemblée générale a été annulée pour la deuxième fois consécutive et organisée par correspondance en date du 3 mai 2021. Les comptes 2020 et le budget 2021 ont été adoptés et le renouvellement du comité approuvé.



Statistiques 2021 des contrôles agricoles :

Type d'exploitations et contrôles	2018	2019	2020	2021
Nbre d'exploitations inscrites PER	589	567	549	536
Nbre de contrôles PER sur le terrain	165	158	163	108
Part	28%	28%	30%	20%
Exploitations non conformes PER	46	32	12	14
Part	28%	20%	7%	13%
Nbre d'exploitations inscrites SST/SRPA	510	512	510	498
Part des exploitations PER	87%	90%	93%	93%
Nbre d'expl. contrôlées SST/SRPA	131	156	173	90
Part	26%	30%	34%	18%
Exploitations non conformes SST/SRPA	14	21	20	7
Part	11%	13%	12%	8%
Nbre de contrôles Protection des eaux				134
Non-conformités mineures	-	-	-	30 (22%)
Manquements importants				8 (6%)
Nbre de contrôles AO	133	232	191	198
Nbre de contrôles IP-Suisse base	50	88	109	114
Nbre de contrôles IP-Suisse céréales	14	8	31	20
Nbre de contrôles IP-Suisse viande	68	70	124	124
Nbre de contrôles IP-Suisse lait des prés	1	4	7	127
Nbre de contrôles IP-Suisse biodiversité	24	65	77	45
Nbre de contrôles IP-Suisse lait Migros	0	45	80	1
AOP Gruyère	51	26	50	59
Montagne et alpage	34	18	4	1
Autres (IGP / FM / 62 a)	6	12	9	12
Nbre de contrôles Suisse-Garantie	18	28	151	28
Nbre de contrôles AQ-Viande suisse	47	81	62	57
Nbre de contrôles "données de structures" (exploitations PER + Bio)	175	189	168	176

Statistiques 2021 des contrôles viticoles :

Considérants	2018	2019	2020	2021
Contrôles PER effectués	29	26	23	15
Dont contrôles sur NE	15	13 (27%)	14 (30%)	11 (25%)
Nbre d'expl. NE inscrites PER		52	46	43
Avertissements / réductions paiements directs / renoncements	0	5	0	0
Certificats Vitiswiss décernés	14	14	14	10
Refus du certificat Vitiswiss	0	0	0	0

En plus des membres PI Région 3 Lacs, l'ANAPI contrôle par mandat quelques exploitations non-membres, ainsi que, en sous-traitance de l'AFAPI, la partie viticole d'exploitations mixtes (agricole-viticole) fribourgeoises.

### 2.1.2.6 Marché de bétail

Durant l'année 2021, 22 marchés de bétail surveillés ont pu être organisés à l'Anim'Halle aux Ponts-de-Martel. Le marché prévu le 6 juillet 2021 a dû être annulé en raison du nombre insuffisant de bêtes inscrites (< 50 bêtes). Quelque 2'401 bêtes (-134) ont été commercialisées sur le marché de bétail des Ponts-de-Martel.

La fréquentation moyenne des marchés de bétail des Ponts-de-Martel a été d'env. 109 bêtes (-12). Notons qu'un seul marché a atteint 150 bêtes, le 5 octobre 2021. Huit marchés ont eu un apport de moins de 100 bêtes, le plus faible étant de 66 en date du 22 juin 2021. La fréquentation neuchâteloise au marché de Provence était de 173 (+31).

La qualité du bétail commercialisé en 2020 était de : 99 bêtes classifiées en "C" (-14) et 484 en "X" (-153), et aucune bête était hors taxe.

Au niveau des prix, nous relevons que la surenchère moyenne s'est élevée pour les 21 marchés des Ponts-de-Martel à CHF 196.85/bête. Ceci représente une surenchère totale de CHF 472'660.85.-. La valeur bouchère nette des bêtes est encore une fois plus haute que l'an passé avec une moyenne de CHF 2'586.45 (+ CHF 146.40).

Statistiques des marchés surveillés des Ponts-de-Martel :

Considérants	2017	2018	2019	2020	2021
Nbre bêtes vendues	3'539	3'251	2'949	2'535	2'401
"Usage personnel"	7	5	3	2	0
Nbre bêtes totales	3'546	3'256	2'952	2'537	2'401
Valeur totale des ventes en millions	8	6.9	6.4	6.1	6.2
Nbre détenteurs	282	257	239	220	222
Enchère moy. par bête	CHF 193.85	CHF 161.08	CHF 140.25	CHF 230.95	CHF 196.85
Subvention allouée en CHF	155'000.-	140'000.-	110'000.-	110'000.-	110'000.-
Bêtes avec subvention	3'148	2'870	2'573	2'238	2'016

#### ***L'attribution des primes de l'Etat de Neuchâtel***

Dans l'ensemble, 2'016 bêtes (-222) vont finalement toucher des primes en 2021. Ce nombre comprend également les bêtes amenées sur les marchés de Provence par les agriculteurs neuchâtelois. A noter que 558 animaux ont été commercialisés sans toucher de primes, ce qui représente 21.7 % des bêtes ayant fréquenté les marchés de bétail en 2021.

Le montant total affecté aux frais de déplacement (CHF 30.-) se monte en 2021 à CHF 34'980.-. L'attribution de cette prime se fait à raison de deux bêtes maximum par marché et par agriculteur.

#### ***Le personnel***

Afin d'assurer une organisation optimale des marchés des Ponts-de-Martel, le personnel a été le suivant pour 2020 :

Gérance, secrétariat, convocations	M. Steven Siegenthaler
Suppléantes	Mmes Camille Nonin et Christelle Biolley
Enregistrement des données	Mme Anne-Pauline Montandon
Contrôles d'entrées	Mme Camille Nonin
Pesage	M. Christophe Perrin
Taxation	2 experts de Proviande
Vente	MM. Tony Wieland et Philippe Jacot
Buvette	Mme Aurélie Perrin

## **CH – Assurance bétail de boucherie**

L'assurance couvre les frais liés aux bêtes déclarées impropres à la consommation ou atteintes par la cysticerose (défauts cachés). La prime par gros bovin s'est montée à CHF 13.-. et pour le jeune bétail, à CHF 5.-.

## **Communauté d'intérêt des marchés publics (CIMP)**

La CNAV est membre de la Communauté d'intérêt des marchés surveillés (CIMP). Le siège de la CIMP est à Brugg auprès de l'Union suisse des paysans qui tient son secrétariat.

La CIMP est membre de Proviande et détient un siège non permanent au comité de celle-ci. Elle maintient des contacts réguliers avec les autorités et en particulier avec les marchands et les abattoirs qui sont les premiers clients des marchés. Elle est également membre de l'Association des producteurs de bétail bovin.

### **2.1.2.7 Anim'Halle**

La halle agricole des Ponts-de-Martel construite en 1998 donne toujours entière satisfaction à ses membres. Comme l'année dernière, les mesures sanitaires en lien avec la Covid ont largement préterité le bon fonctionnement et plus particulièrement les finances. La buvette est restée fermée environ 6 mois de l'année et les locations étaient également impossibles une bonne partie de l'année. Seul le marché a pu se dérouler toute l'année, mais avec un nombre de bêtes en léger recul. Le chiffre d'affaire a ainsi à nouveau baissé pour s'établir à CHF 36'784.20 en baisse de 16% par rapport à 2020 et de 46% en 2 ans. L'exercice 2021 boucle donc sur un déficit de CHF 7'876.35.

### **2.1.2.8 Abattoir régional des Ponts-de-Martel**

L'année 2021 correspond au 7<sup>e</sup> exercice depuis la réfection de l'abattoir. Le tonnage abattu est en augmentation de 17 tonnes avec une légère augmentation des porcs et une bonne augmentation des bovins. Pour la deuxième année consécutive, les comptes sont très bons et ce grâce à une meilleure gestion et aux adaptations de tarifs qui ont été faites. Ce très bon résultat a permis d'honorer les obligations de remboursement, d'effectuer les amortissements adéquats et de constituer des liquidités.

L'abattoir reste sous une pression permanente des instances étatiques concernant la protection des animaux et l'hygiène d'abattage. De nouveaux contrôles ont eu lieu au mois de juillet 2021, par l'OSAV, duquel sont ressortis quelques manquements mineurs, mais une amélioration très claire au niveau de la technique et le contrôle de l'abattage.

Au vu de l'évolution positive des tonnages réalisés ces dernières années, il est évident qu'une infrastructure de ce type est d'une importance capitale pour la région. Le comité et la gérance en sont conscients et mettent tout en œuvre dans le but de maintenir à long terme les capacités d'abattage dans le canton.

Chiffres-clés 2018 à 2021 :

<b>Considérants</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Abattages en t Poids mort	1'119	1'106	1'152	1'174
Abattages en nombre têtes	11'240	11'091	11'153	11'139
Porcs	9'695	9'360	9423	9'361
Gros bovins, équidés	800	846	967	967
Veaux	159	139	209	244
Ovins, caprins. gibier	586	746	554	567

<b>Considérants</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Chiffre d'affaires	CHF 917'644.-	CHF 844'275.-	CHF 1'056'243.-	CHF 1'125'679.-
Amortissements	CHF 137'250.-	CHF 62'400.-	CHF 169'198.-	CHF 163'198.-
Bénéfice / Pertes	CHF 225.-	CHF 110.-	CHF 1'200.-	CHF 997.-

Membres du comité de la société coopérative de l'abattoir régional des Ponts-de-Martel: MM. Marc Frutschi (président), Stéphane Rosselet (vice-président), Armin Eigenmann (secrétaire), Olivier Montandon, Simon Kammer (membres).

Invités : MM. Manuel Matter (responsable d'exploitation), Alexandre Sahli (comptable), Pascal Truong (vétérinaire officiel), Yann Huguelit (CNAV) et Steven Siegenthaler (CNAV).

Nombre de coopérateurs : 474 membres, dont 96 personnes morales ou membres collectifs.

### 2.1.2.9 Agriviva Neuchâtel

Au cours de la saison écoulée, près de 1'393 jeunes ont passé une partie de leur temps libre en faisant un stage à la ferme et selon leurs évaluations, la grande majorité d'entre eux ont été très satisfaits.

C'est l'occasion de faire des rencontres enrichissantes toutes générations confondues, mentalités et cultures différentes. Cet échange est bénéfique à tous.

Une partie des jeunes nous ont confié qu'ils garderaient contact avec leur famille d'accueil et qu'ils seraient prêts à renouveler l'expérience les années prochaines.

Durant l'année 2021, l'antenne neuchâteloise d'Agriviva a placé 27 jeunes dans les familles du canton, ce qui représente 395 jours de travail.

Nous pouvons faire état des chiffres suivants de 2019 à 2021 :

Considérants	2019	2020	2021
Familles neuchâteloises receveuses	9	4	9
Jeunes placés de l'extérieur	20	19	27
Origine suisse alémanique	17	11	17
Origine suisse romande	1	3	6
Origine suisse italienne	1	1	2
Origine étrangère	1	4	1
Nombre de jours de travail	385	398	395
Jeunes neuchâtelois placés au Canton NE	1	0	0
Nombre de jours de travail	5	0	0
Total placements au Canton NE	21	19	27
Total nombre de jours de travail	390	398	395
Jeunes neuchâtelois placés à l'extérieur	10	7	9
En suisse alémanique	6	5	2
En suisse romande	4	2	7
En suisse italienne	0	0	0
A l'étranger	0	0	0
Nombre de jours de travail	171	142	142

Nous constatons que le nombre total de placements est en augmentation par rapport à l'année passée, qui était une année exceptionnelle en raison de la situation sanitaire. Le nombre de familles s'élève à 9, ce chiffre est stable par rapport à 2019 (en augmentation par rapport à 2020 à cause de la crise sanitaire).

La grande majorité de nos familles a été visitée durant les années précédentes. Aucune famille n'a été rencontrée en 2021.

L'objectif pour les années à venir est donc de trouver de nouvelles familles ainsi que de garder les familles actuelles.

Pour conclure, nous tenons à exprimer nos vifs remerciements aux familles neuchâteloises qui donnent l'opportunité aux volontaires de découvrir le monde agricole, ainsi qu'à l'Etat de Neuchâtel pour le soutien apporté.

### 2.1.2.10 Communications de base

En 2021, la majorité des manifestations neuchâtelaises prévues dans la campagne "*Proche de vous, les paysans suisses*" ont été annulées compte tenu du contexte sanitaire en lien avec la COVID-19.

#### ***Fête la Terre***

En 2021, Fête la Terre a eu lieu uniquement sous forme de marché. Possibilité de se restaurer sur place dans des zones délimitées. Exposition de vieux tracteurs et carrousels pour les enfants.



## 2.2 Secteur conseil & formation

### 2.2.1 Formation

#### 2.2.1.1 Groupes de vulgarisation

Avec 10 groupes de vulgarisation répartis sur l'ensemble du territoire du canton de Neuchâtel, le secteur conseil & formation, par ses conseillers, dispense une séance par groupe durant la période hivernale. Ces contacts sont une occasion d'échanger sur l'actualité technique. Cette formule gratuite de formation continue permet également d'effectuer une rotation des conseillers agricoles au sein des groupes régionaux de vulgarisation.

En 2022, compte tenu du contexte sanitaire, les séances de vulgarisation ont eu lieu en visioconférence. De plus, une nouvelle formule a été mise en place. Les séances ont été écourtées et seuls les sujets de politique agricole et de gestion d'entreprise ont été traités. Les sujets de production animale et végétale seront approfondis lors d'une journée thématique organisée sur le terrain à l'automne.

Les sujets des séances de vulgarisation 2022 ont été les suivants :

- Modifications d'ordonnances 2021 (PA 2022)
- Informations recensement et PER 2022
- Rappel nouveautés 2022 pour exploitation bio
- Pendillards - état de situation - sanctions
- Couverture des fosses ouvertes – obligations – contributions - sanctions
- Modification système de contrôle – cas de récidive
- Protection des eaux, bref rappel
- Projet d'interdiction de fumure sur les estivages - informations
- PA 2025+, état des lieux
- Rapport sur les zones tampons
- Interventions mécaniques lourdes (Girobroyage) - sanctions
- Supplément pour lait transformé en fromage
- Nouveaux droits de production de Gruyère AOP 2022 et 2023
- Impôts fonciers – rappel
- 2ème pilier / 3ème pilier - informations
- Initiative élevage intensif
- État des marchés - opportunités
- Pulvérisateurs → mise aux normes 2023 - subventions
- Infos office phytosanitaire par M. Jobin

#### 2.2.1.2 Formation continue agricole neuchâteloise

Le secteur conseil & formation a réalisé son propre catalogue avec des cours mis sur pied en collaboration intercantonale, notamment avec Prométerre (VD) et la FRIJ (JU/JB).

Thématiques des cours de l'hiver 2021/22 :

N° de cours	Thème	Organisateurs CNAV	Fréquentation (personnes)
			Agr. NE
NE-2001	Actualisation vaches allaitantes : journée régionale d'hiver	Emilie Fragnière	18
NE-2002	Cours de prévention des maladies et soins complémentaires pour le troupeau bovin	Steven Siegenthaler	4

N° de cours	Thème	Organisateurs CNAV	Fréquentation (personnes)
			Agr. NE
NE-2003	Reprise d'exploitation	Jonathan Amstutz	17
NE-2004	Se reconvertir à l'agriculture biologique	Lucienne Gaillard	1
<b>Total</b>			<b>40</b>

### 2.2.1.3 Groupes AGRIDEA

L'échange professionnel, qui se déroule au sein de ces groupes, permet de créer de l'émulation autour de thèmes d'actualité. Il en découle généralement la naissance de fiches techniques et de cours destinés aux agriculteurs, la mise en place de nouvelles techniques de production et l'échange d'informations.

Le secteur conseil & formation de la CNAV participe aux groupes suivants :

- Production animale Steven Siegenthaler
- Agriculture biologique Lucienne Gaillard
- Gestion Jonathan Amstutz
- Groupe nature et agriculture de montagne Vacant
- Diversification Melinda Oppliger
- Constructions rurales Aloïs Cachelin
- Association pour le développement des cultures fourragères Melinda Oppliger
- Groupe intercantonal machines Cyril Perrenoud
- Forum Vulg Cyril Perrenoud



### 2.2.1.4 Enseignement agricole

Concernant l'activité d'enseignement auprès de l'Ecole des métiers de la terre et de la nature (EMTN), l'année 2020-21 s'est bien déroulée pour les deux classes de 1<sup>ère</sup> année, la classe de 2<sup>ème</sup> année et les deux classes de 3<sup>e</sup> année.

Résumé des matières enseignées :

Qui	Matière	Classe
Aloïs Cachelin	Mécanisation	Agri 1
Melinda Oppliger	Production animale	
Denis Sauthier	Production animale	
Emilie Fragnière	Production végétale	
Cyril Perrenoud	Production végétale	
Myriam Maridor	Production animale	Agri 2
Denis Sauthier	Production animale	
Emilie Fragnière	Production végétale	
Cyril Perrenoud	Production végétale	
Jonathan Amstutz	Environnement de travail	Agri 3
Marie-Ange Guenat	Environnement de travail	
Marc Kury	Environnement de travail	
Yann Huguelit	Environnement de travail	
Armelle Von Allmen	Environnement de travail	
Jonathan Amstutz	Domaine F	
Marc Kury	Domaine F	
Cyril Perrenoud	Domaine F	
Denis Sauthier	Domaine F	
Aloïs Cachelin	Mécanisation	
Cyril Perrenoud	Mécanisation	
Myriam Maridor	Production animale	
Denis Sauthier	Production animale	
Steven Siegenthaler	Production animale	
Armelle Von Allmen	Production animale	
Marc Kury	Production végétale	
Emilie Fragnière	Production végétale	
Melinda Oppliger	Production végétale	
Cyril Perrenoud	Production végétale	

L'année s'est déroulée sans embuche. Cependant, la Covid-19 a entraîné des changements dans l'organisation de l'enseignement. Le logiciel *Teams* a permis de gérer la situation et les élèves s'y sont rapidement adaptés, tout comme les enseignant-e-s.

Dans le système de formation pour l'obtention du CFC, il existe les domaines à options qui ont lieu en 3<sup>e</sup> année de formation, appelés domaine F. Cette branche est composée de trois cours d'une semaine, à savoir : les projets novateurs, la gestion transfrontalière ainsi que *Comagro* (module de communication). Malheureusement, la Covid-19 et les restrictions imposées par la Confédération ont mené à une annulation des projets novateurs et de la gestion transfrontalière, qui ont quant à eux engendré un plus grand nombre d'heures destinées au module *Comagro*. Les élèves ont ainsi pu développer des moyens de communication de qualité sur les sujets qui leurs tenaient à cœur. La période du développement de ces projets était au même moment que l'intense campagne "2 x NON", ce qui a donné une motivation et un entrain particulier à la participation des élèves.

Ce module a permis aux apprenti-e-s d'acquérir des compétences en communication tant écrites qu'orales, notamment dans un but de promotion professionnelle. La communication est importante et présente en tout temps et à tout endroit, tant sur les réseaux sociaux que dans le quotidien de chacun.

M. Denis Sauthier a été chargé de la coordination de l'enseignement des cours spécifiques en agriculture biologique au niveau de la Romandie. Trois semaines d'enseignement ont été dispensées dans les différentes écoles romandes. Durant ces trois semaines, M. Denis Sauthier a dispensé au total 50 périodes d'enseignement en production animale BIO.

Une partie des enseignant-e-s participent, avec les experts cantonaux, aux examens de fin de 2<sup>e</sup> année (examens anticipés), à savoir un examen pratique de production animale et de mécanisation. Au total, pas moins de 200 heures ont été investies pour les examens anticipés et pour les examens de CFC dans le cadre de cette année scolaire 2020-2021.

Comme chaque année, l'enseignement du brevet s'est déroulé au courant de l'année scolaire 2020-2021. Mmes Melinda Oppliger et Emilie Fragnière ont fonctionné comme enseignantes du module LW02 de production fourragère. Mme Armelle Von Allmen a, quant à elle, repris la responsabilité du module du brevet de paysanne, module BP07.

Les cours de maîtrise agricole sont proposés tous les deux ans. Pour cette raison, l'année scolaire 2020-2021 n'en comptait point.

### 2.2.1.5 Cours interentreprises

Dans le cadre de l'ordonnance de formation agricole, les apprentis doivent accomplir huit jours de cours interentreprises afin d'obtenir le CFC, et ce, en plus des cours à l'EMTN et du travail sur l'exploitation formatrice.

La CNAV est chargée de l'organisation de ces cours (quatre jours en 1<sup>ère</sup> année et quatre jours en 2<sup>ème</sup> année). Les cours interentreprises sont des cours pratiques lors desquels les élèves peuvent exercer des travaux qu'ils n'effectuent pas nécessairement sur leur exploitation formatrice. De plus, la sécurité est un point important mis en avant par les cours interentreprises.

Moniteurs	Matière	Mois	Année d'apprentissage	Nombre d'élèves
David Zanon Meryl Botteron Frédéric Matile Yann Huguelit	Prévention des accidents (sécurité 1)	Septembre (1 jour)	1 <sup>ère</sup>	34
Fabrice Bonjour Maxime Bonjour Jérôme Humbert-Droz Laetitia Stegmann	Protection de la santé (sécurité 2)	Mai (1 jour)	1 <sup>ère</sup>	35
Frédéric Matile David Zanon Eugénie Gerber	Réglage des machines de fenaison	Mai (1 jour)	1 <sup>ère</sup> 2 <sup>ème</sup> 3 <sup>ème</sup>	61
Steven Siegenthaler Benoît Genoud	Hygiène et assurance qualité	Avril (1 jour)	1 <sup>ère</sup>	35
Maxime Bonjour David Hänni Joël Hänni Fabrice Bonjour	Réglage et entretien des machines du sol	Octobre (1 jour)	2 <sup>ème</sup>	25
JPFS	Utilisation des élévateurs et télescopiques	Mai (1 jour)	2 <sup>ème</sup>	29
Luc Balmer Jérôme Humbert-Droz Aurèle Jobin Loris Rapin	Utilisation de la pompe à traiter	Avril (1 jour)	2 <sup>ème</sup>	26
Steven Siegenthaler Jean-Jacques Matile Myriam Maridor	Soins et transport sûrs des animaux, trafic des animaux	Avril (1 jour)	2 <sup>ème</sup>	25

## 2.2.2 Gestion d'entreprise

Tout au long de l'année 2021 le secteur gestion a traité de nombreuses demandes de conseils. Le secteur gestion dispose de ressources humaines supplémentaires. Il est désormais composé de Mmes Armelle von Allmen, Marie-Ange Guenat, Laetitia Stegmann, Florence Matthey et Emilie Fragnière et de MM. Jonathan Amstutz, Cyril Perrenoud, Loris Rapin et Yann Huguelit. À noter que tous les conseillers se consacrent aux activités de gestion à des taux d'engagement très différents variant d'environ 10% à 100% ceci sans décompter les autres mandats (enseignement, dossiers PER, etc.). Bénéficiant désormais d'un bon effectif à disposition, le secteur gestion s'est doté de personnel supplémentaire pour faire face à la croissance des demandes tout en respectant des délais raisonnables.

Les conseillers traitent toutes les demandes d'agriculteurs relatives à la gestion et à la conduite de l'exploitation agricole, mais aussi un certain nombre de requêtes émanant d'institutions publiques, d'entreprises ou de propriétaires privés.

Comme lors de l'année 2020, l'année 2021 a vu le nombre d'expertises foncières diminuer à 136 unités (- 18.1% par rapport à 2020). Pour rappel, l'introduction du nouveau guide fédéral d'estimation de la valeur de rendement au 1<sup>er</sup> avril 2018 avait abouti à une augmentation massive et "artificielle" des demandes en 2018 et 2019, demande qui tend à revenir à la normale en 2021. En effet, l'arrivée du nouveau guide qui remplace celui datant de 2004 était attendue, d'où le report de nombreuses demandes d'expertise durant les années précédentes. De plus, l'abandon de la réalisation d'expertise par le Service de l'agriculture (notamment lors de projet de construction) et la prudence des instituts bancaires, qui dans leur processus d'octroi de prêt hypothécaire, exigent maintenant systématiquement un rapport d'expertise de charge maximale, expliquent aussi une partie de cette croissance du nombre d'expertises entre 2018 et 2019. En 2021, les demandes d'expertise ont fortement décliné et se sont stabilisées au niveau de 2018. Une décroissance qui s'explique par un lent retour à la norme d'avant 2018. Que ce soit pour des reprises d'exploitation, des planifications de financement (augmentation de charge maximale) ou des calculs de fermage, nombreux sont les agriculteurs, les collectivités publiques ou les propriétaires privés qui désiraient bénéficier d'une augmentation de la valeur de rendement respectivement du fermage ou de la charge maximale de leur patrimoine agricole.

Avec une augmentation continue des demandes traitées de 2017 à 2020 le nombre de dossiers traités a été revu à la baisse en 2021. (Index 2021 : - 8% / 2015-2021 : + 20%).

Ces mandats peuvent aller de l'expertise des plus grandes exploitations du canton jusqu'à l'expertise d'une seule parcelle. Les expertises foncières et les budgets d'exploitation représentent à eux seuls presque 80% (73.8%) du nombre de dossiers traités.

Mise à part la forte diminution des demandes pour des expertises foncières, l'année 2021 s'est traduite par une légère augmentation des demandes de budgets d'exploitation par rapport à 2020 (+1). Les demandes de budget liées à des reprises d'exploitation et à des achats de terres restent stables et représentent désormais la majorité des budgets d'exploitation établis.

Fort heureusement la pandémie de la COVID-19 n'a pratiquement pas entravé les activités du secteur gestion d'entreprise. Au plus fort de la pandémie, les divers rendez-vous ont été différés ou ont été réalisés à distance (par téléphone ou par échanges de courriels).

À noter aussi que la majorité des exploitants ayant planifié un projet de construction pour des raisons de normes de détention ont désormais réalisé leur projet et doivent le rentabiliser d'où le report de nombreux autres projets. Les demandes de rédaction de contrat liées à des collaborations (CE, CE partielle ou association) sont restées stable à 29 unités alors que les demandes à l'Aide Suisse à La Montagne (ASM) ont augmenté à 17 unités.

Au vu de ces chiffres et comparativement au nombre total d'exploitations en recul, on peut dire que l'agriculture / viticulture neuchâteloise reste en constante mutation. On constate que l'évolution des conditions cadres occasionne des restructurations ou des adaptations qui se traduisent souvent par de lourds investissements pour les agriculteurs.

Les investissements, étant liés à des bâtiments de taille toujours plus grande, nécessitent des procédures administratives toujours plus compliquées qui requièrent souvent l'établissement de notices d'impact et d'études d'impact, mandats nécessitant des compétences toujours plus larges.

Nous constatons aussi que les projets pour de nouvelles constructions rurales deviennent toujours plus difficiles à financer, d'où le recours quasi systématique des agriculteurs à des moyens de financement extraordinaires comme l'Aide Suisse à la Montagne.

<b>Prestations réalisées en 2021</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Budget d'exploitation	78	82	91	80	86	94	95
Variante de budget	96	101	116	90	107	116	125
Reprise d'exploitation	18	13	17	18	19	25	25
Expertise foncière (valeur de rendement, vénale et calcul de fermage)	105	97	89	138	177	166	136
Contrat d'association	17	8	8	6	6	19	15
Contrat de communauté (partielle et complète)	8	10	2	8	8	10	14
Expertise valeur parc machines	5	9	5	7	7	6	4
Demande Aide Suisse à La Montagne	19	11	12	12	12	13	17
Etude d'impact	1	2	2	3	1	4	1
Notice d'impact	2	0	0	0	1	1	0
Divers	7	8	10	4	19	1	6
<b>Total dossiers</b>	<b>260</b>	<b>240</b>	<b>236</b>	<b>276</b>	<b>336</b>	<b>339</b>	<b>313</b>

**NB :** Si le tableau récapitulatif mentionne 339 dossiers (les variantes de budgets ne sont pas additionnées), il faut cependant signaler qu'il ne s'agit pas du nombre total d'agriculteurs demandeurs. En effet, une prestation comprend, la plupart du temps, plusieurs dossiers. Par exemple, une reprise d'exploitation qui nécessite un budget (avec éventuellement plusieurs variantes), un calcul de la valeur de rendement, une convention de reprise, etc.

## 2.2.3 Production biologique

Le développement de l'agriculture biologique gagne en importance année après année. En 2020, 10 exploitations se sont reconverties à l'agriculture et la viticulture biologique. La CNAV propose un conseil de reconversion complet et épaulé les exploitants également pour l'aspect administratif lors du passage à l'agriculture biologique.

Grâce au soutien du canton, de Bio Suisse et de l'OFAG, l'association Bio Neuchâtel a pu organiser un événement durant l'année 2021 :

- Le village bio lors de Fête la Terre à la fin août sous forme de marché

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution des exploitations bio.

<b>Exploitations biologiques neuchâteloises (avec paiements directs)</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Nbre d'exploitations agricoles	62	64	66	68	72	83	89	91
Nbre d'exploitations viticoles	6	7	8	12	15	17	21	25

## 2.2.4 Production végétale et écologie

### 2.2.4.1 Prestations écologiques requises (PER)

Nous proposons des prestations de base permettant aux agriculteurs du canton de compléter leurs documents afin que leurs exploitations respectent les conditions PER. La période administrative des dossiers PER s'étend de la fin janvier à la fin mars. Durant les deux dernières semaines d'avril, il est possible d'effectuer les dernières modifications du recensement.

Prestations	2008	2018	2019	2020	2021
Dossiers PER	480	497	429	421	428
Recensements des structures	120	377	344	409	396
Plans de fumure	12	24	24	27	25
Analyses de sol	291	244	309	265	259
Contrôles pulvérisateurs	44	25	42	36	48

L'année 2021 a encore été marquée par la COVID-19. Tout comme l'année précédente, la CNAV a proposé des rendez-vous par téléphone afin d'appliquer les mesures imposées par la Confédération. Le nombre de dossiers traités par la CNAV reste globalement stable en comparaison à l'année précédente, soit 421 dossiers PER et 412 dossiers de recensements des structures. Ceci s'explique par les exploitations qui se reconvertissent en BIO, les exploitations sans successeur et reprises par des exploitations déjà existantes ou encore la formation de communautés d'exploitation. La CNAV traite désormais environ 65 à 70% de la totalité des dossiers PER des exploitants neuchâtelois.

25 plans de fumure, parcelle par parcelle, ont été réalisés en 2021.

La CNAV organise également chaque année une campagne d'analyses de sol. En 2021, 259 échantillons ont été récoltés, acheminés à Gland et analysés par Sol-Conseil.

Pour ce qui est du contrôle des pulvérisateurs, 48 machines ont été contrôlées en 2021. Selon les exigences des PER, le test des pulvérisateurs doit être effectué tous les 3 ans depuis 2020. Les tests ont été réalisés dans des zones de grandes cultures et herbagères où le "parc" machines reste stable. L'évolution doit cependant être considérée sur une période de 3 ans.

32 machines, soit le 66,7 % ont obtenu la vignette directement. Ces résultats prouvent l'intérêt d'un contrôle régulier des pulvérisateurs. Les contrôles sont organisés depuis 1994 par la CNAV, en collaboration avec l'Office phytosanitaire et un mécanicien, M. Patrick Zbinden.

### 2.2.4.2 Ordonnance surfaces de promotion de la biodiversité

L'évolution en chiffres :

Prestations	2017	2018	2019	2020	2021
SPB Qualité 2 (cumul)	1'647 ha	1'685 ha	1'699 ha	1'745 ha	1'879 ha
SPB réseaux (cumul)	4'471 ha	4'572 ha	4'467 ha	4'500 ha	4'605 ha

De plus en plus d'agriculteurs du canton inscrivent des surfaces en qualité 2 ou participent à un réseau écologique. Le secteur conseil et formation de la CNAV participe activement au développement de cette ordonnance, que ce soit pour les expertises pour le volet qualité ou pour le conseil aux agriculteurs dans le cadre de la mise en place et de la reconduction des réseaux.

### 2.2.4.3 Volet qualité 2

La majeure partie des surfaces de qualité 2 du canton de Neuchâtel, soit 45 % = 853 ha est du pâturage boisé, 24% = 445 ha du pâturage extensif et 22 % des prairies extensives (410 ha). Le reste de la surface est divisé en petites surfaces de prairies peu intensives, vergers, surfaces de vigne à biodiversité naturelle, haies avec bande herbeuse et surface à litière. Au niveau cantonal, l'année 2021 a vu une augmentation du nombre de parcelles inscrites pour la qualité écologique, avec 86 nouvelles demandes (contre 57 en 2020), cela a concerné en particulier les prairies, les pâturages et la vigne.

### 2.2.4.4 Volet réseau

Courant 2021, la CNAV a été active avec la rédaction de 2 rapports pour le renouvellement des Ecoréseaux La Brévine et du Val-de-Ruz. La CNAV est aussi toujours active pour les expertises sur le terrain des nouvelles parcelles inscrites et pour la coordination via les comités.

Ecoréseau	Année début	Nbr d'exploitations participant au projet	Ha de SPB en réseau	Nbr d'exploitation projet
Chaumont	2012	11	136	16
La Joux-du-Plâne	2016	24	152	52
Creux-du-Van NE/VD	2012	25	158	33
Enges-Lignières	2009	30	122	33
Entre-Deux-Lacs	2015	42	262	54
La Béroche	2014	39	183	48
La Chaux-de-Fonds	2014	91	556	119
La Côte-aux-Fées et Monts	2016	20	141	31
Le Locle-Les Brenets	2015	33	170	67
Le Pâquier-Les Vieux-Prés	2011	31	138	49
Les Recrêtes	2010	2	22	2
Les Verrières-Les Bayards-Les Sagnettes	2012	36	345	47
Littoral ouest	2015	59	324	82
Montagne de Travers et environs	2014	27	106	51
Val-de-Ruz	2001	81	387	111
Val-de-Travers	2014	36	214	76
Vallée de la Brévine	2014	95	766	141
Vallée des Ponts	2015	95	426	137
<b>Total général</b>			<b>4605</b>	

#### 2.2.4.6 Projet Qualité du paysage

Depuis l'entrée en vigueur de la politique agricole 14-17, les agriculteurs ont mis sur pied des projets afin de promouvoir le paysage typique de leur région. La CNAV est mandatée par les comités pour diverses tâches : suivi du dossier d'approbation, rédaction du dossier d'approbation, mise en œuvre du projet.

En 2021, les projets Qualité du paysage Val-de-Ruz et Vallée de la Brévine ont été renouvelés avec succès.

Depuis 2018, les exploitants d'estivages ont la possibilité de participer au projet Qualité du paysage des estivages neuchâtelois.

Projet Qualité du paysage	Année début	Nbre d'exploitations
Val-de-Ruz	2014	81
Vallée de La Brévine	2014	102
Censière (Jura VD)	2014	6
Val-de-Travers vallon	2015	38
Le Locle - La Chaux-de-Fonds	2015	121
Enges-Lignièrès (Chasseral BE/NE)	2015	29
Littoral neuchâtelois	2016	119
Val-de-Travers montagne	2016	72
Vallée de La Sagne & des Ponts-de-Martel	2016	83
Chasseral NE	2016	55
Estivages neuchâtelois	2018	66
<b>Totaux</b>		<b>772</b>

\*Certaines exploitations font partie de plusieurs projets Qualité du paysage. Cela explique le fait qu'il y a d'avantage d'exploitation que celles présentes sur le canton. Les variations annuelles du taux de participation sont en fonction des reprises/cessions de fermes dues au départ à la retraite ou cessation d'activités.

#### 2.2.4.7 Projet Agroforesterie

Le projet d'agroforesterie (77 a) est un projet mené par quatre cantons (Vaud, Genève, Jura et Neuchâtel) en collaboration avec Agroscope, l'EPFZ, le FIBL, l'université de Neuchâtel ainsi que d'autres partenaires et qui se déroule sur 8 ans (2020-2028). Le but de ce projet est de mettre en place des systèmes agroforestiers sur des exploitations agricoles. Différentes mesures sont proposées :

- La plantation d'arbres avec des grandes cultures
- La plantation d'arbres comme parcours pour animaux
- La plantation d'arbres pour l'affouragement d'animaux

Actuellement, l'intérêt pour l'agroforesterie, soit les pratiques associant arbres et cultures et/ou animaux sur une même parcelle agricole, en bordure de parcelle ou en plein champs, est en forte croissance. En effet, les arbres peuvent être comparés à des couteaux suisses avec leurs multiples fonctions et avantages naturels. De plus, ils permettent d'augmenter la résilience face aux changements climatiques.

Sur le canton de Neuchâtel, Mmes Emilie Fragnière (CNAV) et Joëlle Beiner (SAGR) se chargent de mener à bien ce projet. Douze exploitations réparties sur la totalité du canton sont inscrites à ce projet. Courant 2021, 5 participant-e-s ont mis en place leur projet. Ceci signifie qu'à la fin de l'année 2021, 6 exploitations sur 12 ont planté leurs arbres.



#### **2.2.4.8 Érosion et plans de mesure**

La protection des sols est une thématique actuelle qui est réglementée notamment par les règles des prestations écologiques requises (PER), l'Ordonnance sur les paiements directs (OPD) ainsi que l'Ordonnance sur les atteintes portées aux sols (OSol). Son principal objectif est de conserver des sols fertiles pour les générations futures. L'origine de l'érosion, autrement dit de la terre emportée par les eaux en formant des ravines ou des colmatages de surface, provient de précipitations importantes, d'infrastructures inadaptées ou/et d'erreurs d'exploitation. Dans la grande majorité des cas, l'agriculteur n'est pas à l'origine de l'érosion.

Dans le courant de l'année 2021, 2 rapports d'expertise ont été rédigés par Mme Emilie Fragnière.

## 2.2.5 Production animale

En production animale, le secteur Conseil & Formation est particulièrement actif dans la formation des jeunes agriculteurs dans le cadre de leur CFC et de leur brevet.

Concernant la formation continue pour les agriculteurs, c'est le stress thermique qui a été mis en avant cette année. Cette formation a eu lieu durant la journée AGRO-CNAV qui s'est déroulée au mois de septembre. Chaque année, un thème de production animale sera traité lors de cette journée de formation.

En 2021, nous nous sommes également engagés dans le projet: "Lait POOL bio" organisé par le FIBL. Ce projet est né suite aux nouvelles directives de BIO suisse concernant l'alimentation des ruminants qui stipule qu'à partir du 1er janvier 2022, seuls les fourrages Bio Bourgeon peuvent être affouragés et que la part de concentrés est limitée à 5%. Ce projet a pour but de suivre 10 exploitations à travers la Romandie (une est neuchâteloise) afin de les accompagner dans cette transition et de rassembler des informations permettant de donner les meilleurs conseils sur l'adaptations de l'alimentation et les mesures d'élevage qui doivent l'accompagner. Bio Suisse ayant accordé aux agriculteurs un délai jusqu'au au 30 juin 2022 pour la liquidation de leurs stocks d'aliments, des résultats exploitables ne tomberont pas avant fin 2022.

Finalement, une expertise visant à déterminer la valeur fiscale d'un cheptel dans le cadre d'une future remise d'exploitation a été effectuée.

## 2.2.6 Économie familiale et diversification

### 2.2.6.1 Cours de formation continue 2020/2021, groupes de paysannes UPN

Les membres de l'UPN ont eu le choix entre 3 cours de formation continue. Nous avons collaboré avec Mme Corinne von Gunten pour les cours de cuisine, Mme Deborah Aeschlimann pour le cours de maquillage et Mme Mélanie Henchoz pour le cours sur les huiles essentielles.

Prestations	Hiver 2017/18	Hiver 2018/19	Hiver 2019/20	Hiver 2020/2021	Hiver 2021/2022
Cours UPN	7	5	3	Pas de cours dû à la COVID	3
Nbre participantes	83	30	44		33
Nbre participantes par cours	11.8	6	14.6		11

### 2.2.6.2 Diversification

#### ***Tourisme rural - APN***

L'Association parahôtellerie neuchâteloise (APN) continue à fédérer ses quelques 160 membres avec près de 200 offres touristiques dans le canton. Après beaucoup de discussions avec le Service de la consommation et des affaires vétérinaires, des assouplissements concernant la nouvelle loi sur les établissements publics ont été mis en œuvre ; notamment pour la taxe de séjour, les autorisations d'exercer et l'application du concept d'autocontrôle.

Nous proposons chaque année des cours de formation continue pour les prestataires agritouristiques, en collaboration avec les autres cantons romands (thèmes proposés à voir sous chapitre *vente directe*).

## **L'École à la ferme**

L'école à la ferme invite les classes de l'école obligatoire à venir suivre un enseignement vivant et pratique à la ferme pour se familiariser avec les différents niveaux de l'agriculture : l'élevage, les cultures, la production des aliments, l'écologie et la biodiversité.

En 2021, ce sont 795 élèves de 47 classes qui se sont rendus auprès de 4 prestataires neuchâtelois dans le cadre de l'accueil pédagogique de L'École à la ferme. Les classes participantes venaient principalement d'écoles du canton de Neuchâtel. Cependant, deux classes ont fait le voyage depuis le Jura bernois pour vivre un moment inoubliable dans la nature des montagnes neuchâteloises.

Les exploitations agricoles sont des lieux idéaux pour transmettre aux enfants et aux adolescents l'importance des liens entre l'homme, la nature et l'environnement. A la ferme, toutes les matières scolaires sont mises en pratiques : le français, le calcul, les sciences naturelles, la géographie, la botanique, la chimie... Et les élèves ont tous leurs sens en éveil : le toucher, l'odorat, la vue, l'ouïe et le goût, sans oublier l'esprit et le cœur.

Une page internet a été créée sur le site de la CNAV pour améliorer la visibilité de L'École à la ferme Neuchâtel. On peut y trouver la liste de prestataires neuchâtelois, la liste des principaux sponsors ainsi que diverses informations utiles.

La convention de l'offre "Un jour à la ferme" en collaboration avec le Parc Chasseral et la FRI a été finalisée au cours de cette année. Une conférence de presse concernant cette offre a eu lieu le 6 mai 2021 chez la Famille Lerch à La Montagne de Courtelary.

Les prestataires en 2021 sont :

- El Hayek Audrey (actif), Cernier
- Hirschi Monika (passif), Le Locle
- Otz Kathleen (actif), Les Sagnettes
- Sterchi Margrit et Naomie (actif), La Chaux-de-Fonds
- Thiébaud Valérie (actif), Lignièrès
- Trachsel Cathy (passif), Le Mont-de-Travers

Le nombre de classes accueillies est en hausse par rapport à 2020. Nous souhaitons dynamiser l'offre de l'École à la ferme dans le but d'augmenter la fréquentation des classes pour les années à venir. Par ailleurs, plusieurs exploitantes neuchâteloises portent encore un intérêt à développer ce programme sur leur ferme familiale.

<b>Années</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Classes	90	74	96	76	68	69	15	47
Prestataires neuchâtelois	7	7	6	5	4	5	actifs 4 passifs 2	actifs 4 passifs 2

L'École à la ferme Neuchâtel n'a participé à aucune autre formation ou manifestation en 2021.

Une recherche de fonds est engagée chaque année auprès des différentes associations agricoles, du Service de l'enseignement primaire et secondaire, des communes, d'entreprises privées et autres pour trouver le financement nécessaire permettant de rémunérer correctement les prestataires pour leur engagement. La majeure partie du financement est toutefois assurée par le Service de l'agriculture. Nous profitons de l'occasion pour remercier tous les sponsors pour leur précieux soutien.

### ***Brunch à la ferme du 1<sup>er</sup> août 2021***

Deux exploitations neuchâtelaises ont accueilli des convives qui ont éveillé leurs papilles autour d'un buffet campagnard bien garni de produits maison ou de la région tels que tresses, pains, fromages, saucisses ainsi qu'un menu chaud. Les participants ont pu apprécier le calme de la campagne, la découverte du monde agricole, les animaux et l'ambiance champêtre. Les enfants étaient bien occupés, ils pouvaient s'amuser librement dans un environnement naturel.

Les exploitations ayant participé au Brunch 2021 sont les suivantes :

- Familles Von Gunten & Cuche, Villiers
- Famille Quiquerez, Domaine de Bel-Air, Le Landeron

Nous renouvelons nos vifs remerciements à toutes les personnes ayant participé à cet événement national pour leur engagement et leur réussite.

### ***Vente directe***

Les cours de vente directe sont un excellent moyen d'échange avec d'autres prestataires, une occasion de se familiariser avec les bases de la vente, les exigences légales, la mise en valeur des produits et avoir une attitude positive envers le consommateur et le client.

Les deux groupes "Apéro-service" (vallée de la Brévine et Val-de-Ruz) enregistrent un grand succès et ils organisent de nombreux apéritifs à travers tout le canton. Il s'agit d'un moyen fort apprécié pour mettre en valeur les produits du terroir.

## 2.3 Secteur Assurances

La CNAV collabore étroitement avec AGRISANO qui est intégrée à la structure de l'Union suisse des paysans (USP). Agrisano est composée de Fondations et de sociétés anonymes : Fondation Agrisano, Caisse-maladie Agrisano SA, Assurances Agrisano SA, Agrisano Prevos (prévoyance et épargne) et Agrisano Pencas (caisse de pension pour les employés agricoles). La CNAV est une agence régionale pour répondre aux questions et aux besoins des familles d'agriculteurs et de viticulteurs en matière d'assurances et pour gérer la Caisse-maladie Agrisano SA.

### 2.3.1 Fondation Agrisano

La fondation Agrisano a comme tâche principale la promotion de la couverture d'assurance, de la sécurité sociale, de la prophylaxie en matière de santé et de la prévention des dommages. Pour remplir ses objectifs, elle a créé les fonds suivants qui peuvent venir en aide aux familles paysannes en difficulté :

- Fonds pour le dépannage agricole et l'aide familiale
- Fonds de prévention
- Fonds pour les cas de rigueur

Les demandes d'aide peuvent être adressées à la CNAV – secteur assurances.

Les conseils portefeuille d'assurances pour les exploitations agricoles ou viticoles prennent de plus en plus d'ampleur et sont bien appréciés. Un tel exercice s'avère nécessaire et utile pour faire le bon choix des couvertures en fonction de la situation spécifique de chaque famille. Notre service analyse en détail la situation de la famille, de l'exploitation, du parc véhicules et des employés et émet des recommandations d'optimisation tant au niveau des couvertures de risque qu'au niveau fiscal.

Mmes Laetitia Balossi, Sarah Haussener et Christelle Oppliger assument les conseils portefeuille. Le nombre de conseils a augmenté en 2021, ceci malgré les difficultés liées à la pandémie.

Années	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nbre de conseils	28	24	16	33	55	105	105	112	128
Nbre d'assurés	309	319	312	317	321	322	327	335	366

### 2.3.2 Caisse-maladie AGRISANO et Assurances AGRISANO SA

La société Caisse-maladie Agrisano SA s'occupe des activités dans le cadre de l'assurance obligatoire LAMal, tandis que la société Assurances Agrisano SA couvre les activités des assurances complémentaires LCA, spécifiques à l'agriculture.

Depuis 2019, c'est M. Stéphane Rosselet qui fait partie du Conseil de Fondation du groupe AGRISANO.

Statistique du nombre d'assurés Neuchâtel (sans Vaud et Genève) :

Types d'assurances	2018	2019	2020	2021	2022 (provisoire)	Evolution annuelle
Base LAMal	838	824	1'160	1'217	1'209	-0.65%
Modèle médecin famille*	665*	659*	922*	999*	1'001*	+0.20%
Modèle contact (nouveau)	-	10*	84*	78*	89*	+14.10%
Complém. Agri-Spécial	1'167	1'142	1'124	1'108	1'096	-1.08%
Indemnités journalières	635	625	623	616	611	-0.81%

\* Compris dans la base LAMal

Ces dernières années Agrisano n'a pas été épargnée par les augmentations de prime. En 2021, Agrisano n'a augmenté que très faiblement la prime LAMal. Agrisano est toujours attractive puisque toutes les autres compagnies (Assura) ont augmenté leurs primes. Nous sommes donc heureux de pouvoir recompter parmi nos clients, une grande partie de la population agricole.

Notre modèle Agri-contact (télémédecine) remporte également un grand succès.

Les primes pour les assurances complémentaires – Agri-spécial, Agri-naturel, Agri-revenu – n'ont pas augmenté.

Nous continuons à gérer les assurés des cantons de Genève et de Vaud. Toutefois, le nombre d'assurés vaudois (de 78 assurés en 2021 à 80 assurés en 2022) et d'assurés genevois (de 12 assurés en 2021 à 15 assurés en 2022) reste stable. À noter qu'Agrisano ne propose pas les modèles alternatifs, médecin de famille et télémédecine, dans ces deux cantons.

### 2.3.3 Assurance globale

L'assurance globale regroupe toutes les obligations des employeurs envers leurs employés de manière simple. Une seule assurance pour tous les risques (hormis l'AVS) est le principe de cette assurance qui permet d'assurer automatiquement tout le personnel extra-familial de l'exploitation. L'employeur peut conclure pour le personnel venant de l'étranger, la couverture LAMal obligatoire ainsi que l'assurance complémentaire "Agri-spécial" à un tarif collectif.

Statistique du nombre d'employeurs assurés :

Années	2016	2017	2018	2019	2020	2021 provisoire	Évolution annuelle
Nbre d'employeurs	230	235	247	252	263	268	+1.90%
Masse salariale assurée en mio <i>(provisoire en 2021)</i>	10.28	10.155	10.942	11.212	12.363	12.608	+1.98%

Les primes de l'assurance globale, comme pour l'AVS, sont calculées sur les salaires bruts. En fin d'année, tous les employeurs affiliés à l'assurance reçoivent un formulaire de déclaration des salaires non soumis à l'AVS ainsi que les tarifs d'assurance et salaires pour l'année suivante.

Le canton de Neuchâtel a introduit le salaire minimum de CHF 20.- de l'heure pour tout le monde. Le secteur agricole a obtenu une dérogation et le salaire minimum 2022 dans la profession est de CHF 17.07 de l'heure, auxquels il faut ajouter les vacances et les jours fériés.

En début d'année, sur demande des employeurs, nous avons rempli des décomptes de salaires pour leurs employés en tenant compte de certaines spécificités d'assurance, comme la caisse de pension. Il est particulièrement important d'établir une fiche mensuelle de salaire détaillée et signée par les deux parties, d'y mentionner les heures supplémentaires éventuelles et de la remettre au collaborateur.

Quelques certificats de salaire pour les impôts des employés de nationalité suisse ou possédant le permis d'établissement ont également été établis.

Il est possible d'imprimer une fiche de salaire type depuis le site internet de la CNAV (<http://www.cnav.ch/Prestations/Assurances/Feuilles-salaires>). Cet outil a été entièrement revu en 2022 afin qu'il corresponde aux nouvelles exigences du canton.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la cotisation Agri-TOP n'est plus prélevée via l'assurance Globale Agrisano. C'est désormais AGORA et le SPAA (Service de Prévention des Accidents dans l'Agriculture) qui gère cette tâche et qui permet aux exploitations inscrites d'être en conformité avec la loi sur l'assurance accident en matière de sécurité au travail (directive CFST n° 6 508).

## 2.3.4 Dépannage agricole

Lors d'une incapacité de travail, l'agriculteur peut faire appel à notre service de dépannage. Nous disposons d'une liste de dépanneurs sur le canton de Neuchâtel. Pour les demandes de dépannage, nous bénéficions également d'une collaboration avec Prométerre qui peut éventuellement satisfaire quelques demandes.

Le budget étatique prévoit un montant de CHF 6'000.- pour le dépannage agricole. Le soutien journalier est de CHF 20.- pour autant que l'ensemble des demandes puissent être honorées. De ce fait, le paiement intervient à la fin de l'exercice. Les conditions pour l'obtention du soutien étatique sont les suivantes :

- Posséder un certificat médical du médecin attestant d'une incapacité totale de travail
- Avoir conclu une assurance indemnité journalière perte de gain auprès d'un assureur
- Avoir trouvé un dépanneur ou en demander la recherche par la CNAV

Une personne assurée chez Agrisano pour le dépannage agricole obtient un montant supplémentaire de CHF 30.-/jour aux mêmes conditions que pour l'octroi de l'aide de l'Etat de Neuchâtel.

Prestations	2017	2018	2019	2020	2021
Cas de dépannage via Prométerre	0	0	0	0	0
Cas soutenus par l'État de Neuchâtel	2	3	5	7	3
Soutien total étatique en CHF	6'000.-	6'000.-	7'500.-	10'500.-	4'500.-
Cas soutenus par Agrisano	2	2	5	6	3
Soutien total Agrisano en CHF	1'800.-	1'800.-	7'500.-	9'000.-	4'500.-

## 2.3.5 Agrisano Prevos

Agrisano Prevos couvre les risques (décès / invalidité) et l'épargne dans le cadre du 2<sup>e</sup> et du 3<sup>e</sup> pilier pour les agriculteurs/viticulteurs indépendants. Plusieurs solutions à choix sont possibles. Agrisano Prevos collabore avec SwissLife.

## 2.3.6 Emmental assurances

Notre agence régionale Agrisano est également une agence régionale de l'assurance Emmental. Nous continuons à développer cette collaboration qui nous permet de conseiller et d'offrir des couvertures pour les "choses" : inventaire agricole et ménage, RC agricole et privée, machines, véhicules, etc. Nous pouvons ainsi couvrir l'ensemble des assurances nécessaires au sein d'une famille agricole. La famille paysanne n'a donc plus qu'un seul interlocuteur "assurances" qui connaît le milieu agricole et ses besoins spécifiques.

## 2.3.7 Assurance protection juridique "Agri-protect" et conseils juridiques

Agrisano propose une protection juridique qui couvre trois domaines : exploitation agricole, circulation routière et affaires privées. Une assurance qui s'avère de plus en plus utile, aussi pour le monde agricole. Depuis son introduction en 2008, le montant de la prime a été augmenté pour la première fois au 01.01.2017, de CHF 6.90 à CHF 7.60 par mois et par personne adulte (enfants co-assurés gratuitement). Le nombre d'assurés est resté constant.

Statistiques du nombre d'assurés "Agri-protect" :

Années	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution annuelle
Nbre d'assurés adultes	576	580	582	574	569	566	571	+0,88%
Nbre dossiers ouverts	29	18	23	18	15	15	15	

En collaboration avec la Société rurale d'assurance protection juridique FRV, notre juriste, M. Jérôme Huber, a été présent tous les quinze jours dans nos bureaux et a conseillé les assurés avec beaucoup d'expérience et de compétences. En 2021, en plus des conseils téléphoniques, 15 dossiers juridiques ont été ouverts. Il est intéressant de constater que durant les 8 dernières années, les questions concernant les différents contrats dominant et qu'il n'a jamais eu un cas juridique sur la problématique du droit foncier rural.

Statistique du nombre de cas traités par sujet :

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Circulation routière	3	3	2	3	1	0	1	0
Aménagement du territoire	3	0	4	2	5	0	2	1
Bail à ferme et bail à loyer	2	4	2	2	2	3	2	4
Différents contrats	8	5	7	6	3	5	3	4
Droit administratif	1	4	1	2	5	4	1	1
Assurances	0	0	5	1	3	0	3	1
Réclamations	1	1	4	1	2	0	0	1
Droit foncier rural	0	0	0	0	0	0	0	0
Droit de succession	0	1	0	0	0	0	0	0
Droit pénal	1	3	1	0	0	2	1	1
Droits réels	2	2	2	1	2	2	2	2
Droit de la famille	0	1	0	0	0	0	0	0
Poursuite	0	1	1	0	0	0	0	0
Dossiers ouverts durant l'année	21	25	29	18	23	18	15	15



### 3. SITUATION DE L'AGRICULTURE NEUCHÂTELOISE EN 2021

#### 3.1 Structure agricole neuchâteloise

Les chiffres suivants proviennent des recensements annuels de structure collectés par le Service de l'agriculture (SAGR) en mai de chaque année. Jusqu'en 2008, les statistiques ne prennent pas en compte l'effet du "Projet SAU". Dès 2009, la statistique bovine est calculée grâce à la BDTA.

##### Structures d'exploitations

Nbre total d'exploitations PER et bio	976	923	689	678	674
Nbre d'exploitations agricoles (PER, bio, sans viticulture)	915	869	637	629	624
Nbre d'exploitations viticoles (PER et bio)	61	54	52	49	50
Nbre d'exploitations biologiques (ayant droit aux contributions, sans viticulture)	34	41	83	90	92
Nbre d'exploitations viticoles biologiques	2	4	17	20	24
Nbre communautés totales d'exploitations	45	59	58	55	52
Nbre communautés partielles d'exploitations	-	13	11	10	11
SAU/exploitation agricole en ha (sans viticulture)	36.1	37.9	45.2	45.3	46.07
Nbre d'exploitations viticoles > 4 ha	49	50	49	48	48
Nbre d'exploitations viticoles > 1 ha	111	99	87	87	87
Nbre total de vigneron	508	448	319	304	301
Nbre d'encavages	88	79	79	73	73
Nbre d'encavages > 10'000 kg	55	51	48	44	44
Nbre d'encavages > 50'000 kg	22	23	22	15	15

	2000	2005	2019	2020	2021
Nbre total d'exploitations PER et bio	976	923	689	678	674
Nbre d'exploitations agricoles (PER, bio, sans viticulture)	915	869	637	629	624
Nbre d'exploitations viticoles (PER et bio)	61	54	52	49	50
Nbre d'exploitations biologiques (ayant droit aux contributions, sans viticulture)	34	41	83	90	92
Nbre d'exploitations viticoles biologiques	2	4	17	20	24
Nbre communautés totales d'exploitations	45	59	58	55	52
Nbre communautés partielles d'exploitations	-	13	11	10	11
SAU/exploitation agricole en ha (sans viticulture)	36.1	37.9	45.2	45.3	46.07
Nbre d'exploitations viticoles > 4 ha	49	50	49	48	48
Nbre d'exploitations viticoles > 1 ha	111	99	87	87	87
Nbre total de vigneron	508	448	319	304	301
Nbre d'encavages	88	79	79	73	73
Nbre d'encavages > 10'000 kg	55	51	48	44	44
Nbre d'encavages > 50'000 kg	22	23	22	15	15

##### Main d'œuvre

Main d'œuvre totale	3'216	2'730	2'475	2'196	2'209
Main d'œuvre emploi à plein temps	1'891	1'692	1'379	1'339	1'345
Main d'œuvre étrangère	242	189	220	227	226
Main d'œuvre suisse	2'974	2'541	2'255	1'969	1'983
Main d'œuvre familiale	2'552	2'206	2'004	1'642	1'634
Main d'œuvre suisse hors cadre familial	422	335	348	327	349
Unités de travail annuel famille	1'850	1'676	1'441	1'311	1'291
Nbre d'élèves EMTN Agri 1	26	17	21	22	31
Nbre d'élèves EMTN Agri 2	26	23	18	18	18
Nbre d'élèves EMTN Agri 3	15	23	22	33	33
Nombre d'apprentis viticulteurs	3	6	1	14	12
Nombre d'apprentis cavistes	5	5	1	6	5
Nombre total d'apprenants	75	74	63	93	99

	2000	2005	2019	2020	2021
Main d'œuvre totale	3'216	2'730	2'475	2'196	2'209
Main d'œuvre emploi à plein temps	1'891	1'692	1'379	1'339	1'345
Main d'œuvre étrangère	242	189	220	227	226
Main d'œuvre suisse	2'974	2'541	2'255	1'969	1'983
Main d'œuvre familiale	2'552	2'206	2'004	1'642	1'634
Main d'œuvre suisse hors cadre familial	422	335	348	327	349
Unités de travail annuel famille	1'850	1'676	1'441	1'311	1'291
Nbre d'élèves EMTN Agri 1	26	17	21	22	31
Nbre d'élèves EMTN Agri 2	26	23	18	18	18
Nbre d'élèves EMTN Agri 3	15	23	22	33	33
Nombre d'apprentis viticulteurs	3	6	1	14	12
Nombre d'apprentis cavistes	5	5	1	6	5
Nombre total d'apprenants	75	74	63	93	99

Structures laitières (année laitière)

Nombre de producteurs de lait	717	606	352	348	339
Production neuchâteloise annuelle en t, année laitière	79'018	83'616	78'861	83'866	83'271
Production laitière par producteur en kg	110'206	137'980	224'037	240'994	245'637

	2000/01	2005/06	2019	2020	2021
Nombre de producteurs de lait	717	606	352	348	339
Production neuchâteloise annuelle en t, année laitière	79'018	83'616	78'861	83'866	83'271
Production laitière par producteur en kg	110'206	137'980	224'037	240'994	245'637

Surfaces globales (en ha)

Terres ouvertes	5'197	4'609	4'231	4'175	5'008
Surface herbagère sans pâturages attenants	17'335	17'757	16'845	18'168	18'311
Pâturages attenants	10'367	10'419	9'403	8'358	8'339
Surface herbagère totale	27'702	28'176	26'248	26'526	26'650
SAU totale	33'644	33'497	31'160	31'517	31'658

	2000	2005	2019	2020	2021
Terres ouvertes	5'197	4'609	4'231	4'175	5'008
Surface herbagère sans pâturages attenants	17'335	17'757	16'845	18'168	18'311
Pâturages attenants	10'367	10'419	9'403	8'358	8'339
Surface herbagère totale	27'702	28'176	26'248	26'526	26'650
SAU totale	33'644	33'497	31'160	31'517	31'658

Grandes cultures (en ha)

Orge d'automne	812	676	526	586	600
Triticale	577	669	354	306	327
Blé d'automne	1'296	1089	1'188	1'297	1'365
Solde des céréales	n.d.	140	137	159	185
Maïs ensilage	629	645	755	774	778
Betteraves fourragères	46	33	22	20	21
Betteraves sucrières	33	42	83	90	98
Pommes de terre	97	60	57	66	62
Colza alimentaire	176	310	452	511	543
Colza matières premières renouvelables	16	28	2	13	2
Soja	28	19	31	26	15
Tournesol	66	69	40	25	26
Pois protéagineux	72	70	93	86	73
Jachères florales	30	38	27	24	24
Jachères tournantes	27	20	3	0	0

	2000	2005	2019	2020	2021
Orge d'automne	812	676	526	586	600
Triticale	577	669	354	306	327
Blé d'automne	1'296	1089	1'188	1'297	1'365
Solde des céréales	n.d.	140	137	159	185
Maïs ensilage	629	645	755	774	778
Betteraves fourragères	46	33	22	20	21
Betteraves sucrières	33	42	83	90	98
Pommes de terre	97	60	57	66	62
Colza alimentaire	176	310	452	511	543
Colza matières premières renouvelables	16	28	2	13	2
Soja	28	19	31	26	15
Tournesol	66	69	40	25	26
Pois protéagineux	72	70	93	86	73
Jachères florales	30	38	27	24	24
Jachères tournantes	27	20	3	0	0

Surfaces herbagères (en ha)

Prairies artificielles	2'994	3'702	3'251	3'268	3'135
Prairies permanentes	12'476	12'386	11'833	13'182	13'361
Pâturages	n.d.	n.d.	4'623	8'358	8'339
Prairies extensives	594	850	1'292	1'373	1'387
Prairies peu intensives	1'145	721	325	345	342
Pâturages extensifs	779	882	1'642	1'624	1'634
Pâturages boisés	n.d.	n.d.	3'138	3'123	3'147

	2000	2005	2019	2020	2021
Prairies artificielles	2'994	3'702	3'251	3'268	3'135
Prairies permanentes	12'476	12'386	11'833	13'182	13'361
Pâturages	n.d.	n.d.	4'623	8'358	8'339
Prairies extensives	594	850	1'292	1'373	1'387
Prairies peu intensives	1'145	721	325	345	342
Pâturages extensifs	779	882	1'642	1'624	1'634
Pâturages boisés	n.d.	n.d.	3'138	3'123	3'147

Cultures spéciales (en ha)

Vigne	604	599	605.6	606.5	603.3
Chasselas	292	229	157.8	154.4	149.6
Pinot noir	263	293	334.4	336.3	334.4
Spécialités et autres	49	77	113.4	115.8	119.3
Culture pommes intensive	23	15	5.3	4.4	2.1

	2000	2005	2019	2020	2021
Vigne	604	599	605.6	606.5	603.3
Chasselas	292	229	157.8	154.4	149.6
Pinot noir	263	293	334.4	336.3	334.4
Spécialités et autres	49	77	113.4	115.8	119.3
Culture pommes intensive	23	15	5.3	4.4	2.1

### Cultures spéciales (en ha)

Culture poires intensive  
Culture fruits à noyaux intensifs  
Matières premières renouvelables  
Pépinières  
Cultures sous abri total

2000	2005	2019	2020	2021
2.2	2.1	0.7	0.7	0.5
9.5	9.6	3.9	3.8	2.0
6.4	6.4	2.2	2.2	2.2
7.2	9.4	4.6	3.7	3.4
6.7	2.1	1.03	1.23	1.6

### Hors SAU (en ha)

Forêts  
*Surfaces forestières exploitées par des agriculteurs*  
Pâturages d'estivage

2000	2005	2019	2020	2021
2'226	2'388	2'135	2'138	2'204
5'465	4'380	3'788	3'746	3'730

### Animaux (en têtes)

*Détenus par des exploitations agricoles*

Vaches laitières  
Autres vaches  
Jeunes bovins < 1 an  
Bovins > 1 an  
Jeunes bovins mâles jusqu'en 2021  
Bovins total

2000	2005	2019	2020	2021
14'827	14'672	14'919	14'613	14'636
2'121	2'665	3'326	3'471	3'667
n.d.	n.d.	16'698	11'365	11'800
n.d.	n.d.	324	10'916	10'555
n.d.	n.d.	5'734	5'823	5'827
39'637	40'386	41'001	40'916	40'658

Autres équidés  
Autres chevaux > 30 mois  
Équidés total

170	176	n.d.	593	551
748	891	1'015	1'224	1'210
1'350	1'539	1'653	1'817	1'761

Moutons total

1'269	2'641	1'973	1'968	1'517
-------	-------	-------	-------	-------

Chèvres traites  
Caprins total

90	132	179	188	219
296	433	598	510	568

Truies d'élevage  
Porcs à l'engrais  
Porcins total

792	674	355	334	348
10'485	8'799	6'667	10'396	9'840
13'794	12'666	8'500	10'730	10'188

Poules pondeuses  
Poulets de chair  
Dindes

36'230	32'418	39'619	57'465	51'245
39'325	36'175	46'299	33'644	45'882
1'192	620	700	702	709

Autres animaux cons. fourrage grossier  
(lapins, lamas, alpagas, etc)

34	89	n.d.	n.d.	618
----	----	------	------	-----

n.d. : non disponible

## 3.2 Comptes économiques de l'agriculture neuchâteloise

L'Office fédéral de la statistique publie des statistiques agricoles cantonales sous le titre "L'agriculture dans les cantons, résultats des comptes régionaux". Basée sur les comptes économiques de l'agriculture suisse, cette régionalisation permet de bénéficier d'une statistique stable et reconnue officiellement. Elle permet en outre la comparaison avec d'autres cantons, voire même des régions européennes puisque cette méthode est également appliquée par l'Union Européenne (UE). A noter que les statistiques sont révisées chaque année. Ce n'est qu'après trois ans qu'elles sont considérées comme définitives.

### Comptes économiques de l'agriculture neuchâteloise, en milliers de francs, au prix courant

Indicateurs	2000	2005	2020	2021
<b>Production animale</b>	<b>108'043</b>	<b>100'342</b>	<b>120'189</b>	<b>125'608</b>
Production laitière	65'146	60'491	67'501	71'267
Viande bovine	28'650	28'803	38'412	40'871
Viande porcine	8'234	5'269	8'367	7'489
Viande ovine et caprine	325	374	279	306
Viande de volaille	2'299	2'033	1'695	1'763
Production œufs	3'177	2'862	3'528	3'743
<b>Production végétale</b>	<b>109'500</b>	<b>108'202</b>	<b>88'718</b>	<b>83'338</b>
Céréales	12'340	8'059	6'333	5'538
Blé	5'127	3'518	4'049	3'558
Orge	4'469	2'348	1'300	1'104
Maïs grain	547	425	189	160
Oléagineux	1'180	1'553	2'024	2'050
Colza et navette	777	1'249	1'822	1'805
Tournesol	298	240	69	74
Betteraves sucrières	317	343	400	345
Pommes de terre	1'424	852	1'310	1'117
Production fourragère	37'957	35'018	27'041	25'154
Maïs plante entière	2'514	2'583	3'007	1'605
Herbages	35'241	35'152	23'917	23'451
Produits maraîchers et horticoles	27'996	27'359	22'633	22'763
Légumes frais	1'851	2'336	2'162	2'070
Plantes et fleurs	26'145	25'023	20'471	20'693
Fruits	9'096	8'088	7'993	8'022
Pommes de table	578	559	122	68
Raisins	6'926	6'812	5'942	6'138
Vins	17'710	19'233	20'007	17'341
<b>Prestations de services agricoles</b>	<b>7'446</b>	<b>10'170</b>	<b>11'715</b>	<b>11'361</b>
<b>Transformation de produits agricoles</b>	<b>2'025</b>	<b>1'529</b>	<b>1'404</b>	<b>1'365</b>

<b>Indicateurs</b>	<b>2000</b>	<b>2005</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>Production agricole totale</b>	<b>231'823</b>	<b>223'590</b>	<b>240'843</b>	<b>241'298</b>
<i>Paiements directs à la production</i>	<i>59'019</i>	<i>67'071</i>	<i>79'226</i>	<i>79'332</i>
<i>Produit brut agricole cantonal</i>	<i>290'842</i>	<i>290'661</i>	<i>320'069</i>	<i>320'630</i>
<b>Consommations intermédiaires</b>	<b>146'905</b>	<b>150'700</b>	<b>151'887</b>	<b>152'994</b>
Semences et plants	6'117	6'503	4'656	4'666
Énergie	9'772	11'012	10'947	12'698
Engrais	3'267	4'109	4'174	4'356
Produits phytosanitaires	2'975	2'438	1'470	1'490
Frais vétérinaires	3'838	4'464	4'346	4'339
Aliments et fourrages achetés	27'503	27'209	27'344	28'594
Aliments et fourrages propres	40'091	37'767	27'392	25'283
Entretien des bâtiments et matériel	12'045	15'627	13'361	13'470
Services agricoles	6'654	13'061	14'775	14'852
Autres biens et services	27'918	25'813	34'404	34'194
Assurances	1'375	1'499	2'366	2'299
<b>Valeur ajoutée brute</b>	<b>84'918</b>	<b>72'890</b>	<b>88'956</b>	<b>88'304</b>
<b>Amortissements totaux</b>	<b>36'910</b>	<b>38'052</b>	<b>36'858</b>	<b>37'157</b>
Amortissements équipements	20'824	22'617	23'308	23'607
Amortissements constructions	12'975	12'138	10'618	10'705
Amortissements plantations	2'758	2'642	2'407	2'393
<b>Valeur ajoutée nette</b>	<b>48'008</b>	<b>34'838</b>	<b>52'098</b>	<b>51'147</b>
Rémunération des salariés	28'753	30'700	31'981	32'223
Impôts sur production (TVA)	2'000	3'243	2'111	2'141
Fermages	4'934	4'594	11'742	11'891
Intérêts créanciers	4'845	4'915	4'008	3'959
<b>Paiements directs à la production</b>	<b>59'019</b>	<b>67'071</b>	<b>79'227</b>	<b>79'332</b>
<b>Revenu net d'entreprise</b>	<b>67'302</b>	<b>58'711</b>	<b>81'691</b>	<b>80'477</b>
<b>Formation de capital</b>	<b>-8'208</b>	<b>-8'714</b>	<b>-3'522</b>	<b>-6'424</b>
<b>Unité de travail famille</b> (UTA à 2'800 h)	<b>1'850 UTA</b>	<b>1'676 UTA</b>	<b>1'311 UTA</b>	<b>1'291 UTA</b>
<b>Rémunération horaire moyenne</b>	<b>CHF 13.-</b>	<b>CHF 12.50</b>	<b>CHF 21.58</b>	<b>CHF 21.94</b>

Statistiques 2000 et 2005 définitives, provisoire en 2020. Estimation pour 2021.  
Source : Office fédéral de la statistique

Cette rémunération horaire démontre qu'il y a du mieux mais, en regardant les salaires comparables, on s'aperçoit que les salaires du secteur agricole restent inférieurs de 25 à 30% par rapport aux autres professions sans tenir compte de l'investissement énorme en capital et des responsabilités.

Plus en détail, on constate une augmentation de plus de 4% des recettes liées à la production animale. Les recettes concernant la production de porcs et de bovins tout comme le marché laitier augmentent de quelques pourcents. Le produit des œufs et de la viande de volaille se maintient aussi. À noter que, depuis 20 ans, le produit brut en production animale retrouve une stabilité ces dernières années, compte tenu du développement d'ateliers volaille et œufs.

En production végétale, les rendements des grandes cultures font baisser les résultats et notamment une forte diminution en particulier pour les céréales. En 20 ans, nous avons perdu 26 millions, notamment par la baisse liée au prix du produit d'une part mais aussi de l'année sèche d'autre part. En viticulture, l'année 2021 est très faible même si le marché a été difficile en lien avec la COVID. Au final, le produit brut de la production végétale atteint CHF 83 millions conduisant à une valeur plus basse proche des très mauvaises années.

Le produit agricole neuchâtelois 2021 se situe à CHF 241 millions. En 20 ans, le produit brut agricole a augmenté de 10 millions, ce qui a été atténué, dans un premier temps, par l'augmentation des paiements directs. Ensuite, les structures neuchâteloises ont été favorisées dès 2014. L'augmentation de la consommation intermédiaire est forte notamment pour l'énergie et l'achat de fourrage suite à deux exercices touchés par la sécheresse. L'agriculture subit aussi les augmentations ou les baisses de prix sur les matières nécessaires à la production. Cependant, il est constaté une augmentation dans les biens et services.

Les amortissements de quelque CHF 37 millions annuels montrent bien l'investissement important immobilisé dans l'agriculture neuchâteloise. Ces investissements permettent également de faire tourner l'économie régionale. La formation négative de capital pour environ CHF 6 millions montre néanmoins une légère décapitalisation du secteur agricole dans le canton de Neuchâtel. Ainsi, les amortissements sont globalement supérieurs aux réinvestissements dans l'outil de production, ce qui confirme la restructuration en cours des exploitations et l'augmentation de la productivité du capital, tout comme celle du travail.

La rémunération des prestations de l'agriculture et de la viticulture a augmenté depuis 2000 et est tendanciellement en augmentation ces deux dernières années. Dès lors, le revenu net d'entreprise de CHF 80 millions est lié encore une fois au soutien étatique. Cela démontre bien que les prix payés à la production ne sont pas rémunérateurs en sachant que de nouvelles prestations ont été ajoutées générant du temps de travail supplémentaire. Au niveau de la main-d'œuvre familiale, la rémunération horaire s'est améliorée, passant de CHF 18.- à l'heure en 2019 à CHF 21.- en 2021.

Par ailleurs, les CHF 80 millions représentent le revenu global des familles paysannes neuchâteloises, rémunération théorique du capital propre incluse. Dès lors, pour 674 exploitations, il s'agit en moyenne de CHF 118'000.- de revenu agricole par exploitation. Ce revenu par exploitation permet un revenu du travail de la famille de CHF 61'318.- par unité de travail famille ou CHF 5'109.- par mois, ce qui n'atteint malheureusement pas la moyenne d'un salaire comparable. Nous pouvons en conclure qu'une partie des familles agricoles neuchâteloises consomme annuellement du capital pour assumer les dépenses courantes du ménage ou fait appel à des revenus hors activité agricole.

## 3.3 Commentaires par branche

### 3.3.1 Production laitière

Source : Prolait Fédération laitière

#### ***Économie laitière suisse en 2021***

L'année 2021 a malheureusement encore été impactée par la pandémie de Covid 19. Cependant, l'augmentation de la demande de produits laitiers dans le commerce de détail a permis d'augmenter le prix du lait payé aux producteurs. Lors de l'année 2021, l'indice du prix du lait de centrale de l'OFAG a dépassé durant 7 mois l'indice de base. Une réflexion sur la révision du prix du lait et de l'indice a donc été amenée pour l'année 2022.

La hausse du prix du lait est plus marquée dans la filière du lait de centrale avec un prix du lait à 62.72ct./kg (+3.35 ct./kg par rapport à 2020). Le prix du lait bio a également suivi une légère hausse pour atteindre une moyenne de 81.73 ct./kg (+1.27%). Concernant la filière fromagère, les producteurs Prolait ont obtenu un des meilleurs prix du lait en Suisse avec 86.44 ct./kg, notamment grâce à la production de Gruyère AOP.

#### ***Production et mise en valeur du lait***

Sur 3'405'307 tonnes de lait commercialisés en 2021 en Suisse, 287'919 tonnes représentaient le lait Bio. La production de fromages a nettement augmenté pour atteindre 207'155 tonnes, soit une hausse de 1.7% par rapport à 2020, ce qui représente un nouveau record pour la filière. Cette augmentation s'est faite au détriment de celle du lait de consommation, crème de consommation, yogourt et autres produits laitiers transformés. Les stocks de beurre de l'année ont été plus élevés durant une grande partie de l'année 2021 qu'en 2020 où ils avaient particulièrement fondu.

Statistiques livraisons de lait en Suisse :

Année	2019	2020	2021	Évolution 20-21
Production laitière totale (t)	3'339'212	3'405'139	3'405'307	+0.005 %
Lait d'ensilage (t)	2'285'102	2'292'542	2'286'641	-0.26 %
Lait de non-ensilage (t)	1'114'110	1'112'598	1'118'666	+0.55 %
Nombre d'exploitation	19'048	18'396	17'925	-2.56 %
Moy. Livraison par expl. (kg)	172'669	178'936	184'016	+2.84 %
Moy. Livraison à l'ha	6'362	6'483	6'502	+0.29 %

Source : IPG, Pringy / \* estimation

## **Interprofession du Gruyère**

Pour la fin de l'année 2021, un nouveau dépassement de 6% a été octroyé, mais ces quantités n'auront pas d'influence sur 2022 car il n'y aura pas de décompte roulant. Ces 6 % se calculent sur le quota 2021 comprenant les quantités déjà accordées de 1 % définitif et 5 % temporaires (6 % bio). Pour le Gruyère AOP d'alpage, 3 % temporaires ont été accordés selon le potentiel et la qualité. Pour 2022, le comité IPG a décidé de suspendre temporairement le système 3/9 et d'appliquer une quantité pour toute l'année. Il accorde 3 % définitifs et 5 % temporaires à toute la filière. En espérant que cette croissance incroyable se poursuive !

Le prix indicatif du lait payé aux producteurs pour le Gruyère Tradition reste fixé à 88.48ct/kg. L'IPG a attribué 100 tonnes de rattrapage dans le canton de Neuchâtel, réparties en 5 fois 20 tonnes supplémentaires pour les fromageries des Verrières, de la Sagne, du Cerneux-Péquignot, du Mont-de-Travers et des Jordans, à partir de janvier 2022, sous réserve que les infrastructures de la fromagerie le permettent, mais aussi qu'un producteur en dehors de la filière soit intégré à la société. Dans le secteur de Prolait, 8 nouveaux producteurs ont pu être accrédités à l'AOP Gruyère, 9 sont inscrits pour l'année 2022.

L'interdiction de la traite robotisée entrera en vigueur le 2 juillet 2022. Pour l'instant, la discussion sur l'automatisation de la traite se limite à l'autorisation de l'accrochage automatique. Le groupe « Lait cru et Gruyère AOP » emmené par Sabine Bourgeois Bach et Catherine Meister Schwager se penche sur la question pour proposer des études visant à rechercher des solutions conciliant qualité du produit et facilité du travail.

La filière Gruyère a également été secouée à fin 2021 par des soucis de qualité liés aux obturateurs. Afin de prévenir les risques, l'utilisation du bismuth a été temporairement interdite. La filière a rassemblé ses forces pour défendre l'Appellation d'Origine Protégée auprès de la justice américaine et compte bien faire reconnaître le Gruyère comme une AOP et non comme un simple terme générique en faisant recours contre une décision d'un tribunal de Virginie. Concernant la modification du règlement de gestion des quantités, les producteurs ont accepté des principes de limitation pour garantir le mélange des laits. Mais ils continuent à défendre l'élaboration d'un nouveau règlement de gestion des quantités qui soit fidèle à l'esprit du cahier des charges et qui n'introduise pas de contraintes inutiles. Il est nécessaire que ce règlement fasse preuve de souplesse, notamment vis-à-vis des formes de collaboration entre producteurs de lait ou entre fromageries, pour garantir l'approvisionnement en lait et la qualité de vie des acteurs de la filière. Au terme d'une audition faite par les délégués, le candidat retenu pour la présidence de l'Interprofession du Gruyère est Pierre-Ivan Guyot, qui remplacera Oswald Kessler, un homme à qui la filière doit beaucoup, en particulier au niveau marketing.

## **L'année en quelques chiffres**

En 2021, le potentiel de production (quantité de base) s'est élevé à 32'404 t (+ 1'826 t) pour le Gruyère AOP. Il a atteint 1'376 t (+ 77 t) pour le Gruyère AOP bio et 580 t (+ 3 t) pour le Gruyère d'alpage AOP. Les exportations de Gruyère ont augmenté en 2021 de 910 t.

Production totale effective de Gruyère AOP :

<b>Année</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Quantité (t)	29'833	29'049	26'780	29'513	30'099	30'200*	30'578	32'404
Évolution	--	-2,6%	-7.8%	+10.2%	+2.0%	+1%	+1.2%	+6.0%

Source : IPG, Pringy / \* estimation



### 3.3.2 Bilan agricole en quelques mots

Source : Union Suisse des Paysans (USP)

#### **Production végétale**

Les conditions difficiles de l'année 2021 ont fait chuter la récolte de céréales de 22,6 % par rapport à l'année précédente à un total de 782 kilotonnes. Comme une grande quantité de céréales panifiables est passée dans la nourriture pour animaux en raison d'une qualité insatisfaisante, le recul des céréales destinées à l'alimentation animale (-19,2 %) s'est révélé moins marqué que celui des céréales destinées à l'alimentation humaine (-27,5 %). La production de ces dernières a d'ailleurs été encore plus faible en 2021 qu'en 2016. Les légumineuses à graines ont accusé un recul de 23,9 %. La récolte des oléagineux n'a diminué que de 11,2 %, mais leur surface a augmenté de 3,7 %. La production de légumes s'est redressée en novembre, mais elle était toujours inférieure de 12,1 % à celle de l'année précédente en cumulé. Fin novembre, les stocks de pommes de table accusaient un retard quasi insignifiant par rapport à l'année précédente, alors que ceux des poires de table n'atteignaient que 69 % de la valeur de l'année précédente.

#### **Économie laitière**

Le recul que les volumes de lait ont accusé en novembre est estimé à 1,5 % en glissement annuel. La quantité sur 12 mois n'est donc supérieure que de 0,2 % à celle de la période précédente. La poursuite du recul de la valorisation en lait de consommation depuis mars 2021 est frappante. En cumulé, ce recul se monte à 5,2 %. De même, une baisse cumulée importante est à relever pour le séré (-6,4 %) et le yogourt (-3,3 %). Ces derniers mois, la teneur en protéines du lait en particulier était de 3,49 %, soit une valeur très élevée.

#### **Économie animale**

Il faut remonter à 2018 pour trouver un effectif de bovins plus important que celui de novembre 2021. Fin novembre, l'effectif des animaux femelles âgés de deux ans au maximum était un plus important que les années précédentes. Si le nombre d'abattages était faible en octobre 2021, il était supérieur à celui de l'année précédente en novembre pour le gros comme pour le petit bétail, exception faite des équidés. Cette augmentation a été particulièrement marquée pour le gros bétail (+12,1 %), les porcs (+15,8 %), les moutons (+11,0 %) et les chèvres (+15,8 %). En novembre, le volume de viande de bœuf indigène a donc augmenté de 12,3 % par rapport à l'année d'avant, celui de viande de veau de 2,5 %, celui de viande de porc de 16,0 % et celui de viande de mouton de 12,1 %. La production de viande de volaille a elle aussi continué de progresser en novembre, à savoir de 5,8 % par rapport à l'année précédente. En cumulé, sa hausse était de 3,7 %. Par rapport à l'année précédente, la production d'œufs de novembre a même affiché une hausse de 11,8 % par rapport à 2020 et de 7,0 % en cumulé.

#### **Commerce extérieur**

Compte tenu de la mauvaise récolte indigène de céréales, l'augmentation des importations de céréales entières n'est guère surprenante. En cumulé, cette augmentation a même atteint 11,7 % en novembre. Celle de la valeur des importations était encore plus marquée en raison de la hausse des prix. Il en est de même pour les importations de légumes : en cumulé, les volumes importés ont augmenté de 11,2 % jusqu'en novembre. À l'inverse, l'évolution des importations de fruits et de noix n'a rien de spectaculaire dans son ensemble. En cumulé cependant, les importations de fruits à pépins ont diminué, alors que celles de fruits à noyau ont augmenté. En novembre, les exportations de fromage ont augmenté de 11,3 % par rapport à l'année précédente pour atteindre 8352 tonnes. En cumulé, l'augmentation était alors de 8,6 %. Le prix moyen à l'exportation était de CHF 10.12 le kg en novembre. Toujours en novembre, une augmentation annuelle des volumes importés est à signaler pour les fourrages (+13,6 %), la paille (+41,5 %), les engrais (+11,8 %) et les produits phytosanitaires (+75,7 %).

Les importations ont aussi été bien plus élevées en cumulé pour les fourrages (+10,1 %), la paille (+25,2 %) et les produits phytosanitaires (+17,6 %). La valeur des importations de machines a quant à elle augmenté de 16,9 % en cumulé. D'une manière générale, les prix des moyens de production importés ont augmenté en cumulé.

### **Prix**

En décembre, le prix des taureaux, des bœufs et des génisses s'est presque maintenu au niveau du mois précédent, tout en restant élevé par rapport aux années précédentes. Le prix des animaux de transformation a baissé de 10 à 20 centimes le kg PM, mais est resté légèrement supérieur à celui des deux années d'avant. Le prix des veaux a lui aussi quelque peu baissé en décembre, mais la différence avec le prix de l'année précédente était encore d'environ CHF 1.- pour les veaux AQ. En ce qui concerne les veaux d'engrais, le recul saisonnier s'est poursuivi en décembre. Les données des exploitations de naissance font état cependant, de prix un peu plus élevés qu'en 2020. En décembre, le prix des porcs de boucherie s'est stabilisé à un niveau bas, celui des goretts a encore légèrement baissé. Les prix des agneaux et des moutons de boucherie ont quelque peu diminué en décembre, tout en restant à un niveau élevé. L'indice des prix à la production agricole a augmenté de 1,2 % en novembre par rapport à l'année précédente. Presque toutes les positions de l'indice ont été stables ou ont augmenté. La baisse du prix des porcs de boucherie a l'effet le plus négatif sur l'indice.

En septembre et octobre, le prix moyen du bois brut était beaucoup plus élevé que l'année précédente. Fin 2021, les prix de nombreux produits agricoles se sont lancés dans une course folle sur le marché mondial et la ligne d'arrivée n'est pas encore en vue.